

Pêches et Océans

1999-2000 Budget des dépenses

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

**L'honorable David Anderson
Ministre des pêches et des océans**

Table des matières

1	Messages	1
1.1	Message du Ministre	1
1.2	Déclaration de la direction	3
2	Vue d'ensemble du Ministère.....	4
2.1	Mandat, rôles et responsabilités	4
2.1.1	Mandat.....	4
2.1.2	Vision	5
2.1.3	Organisation et composition des programmes.....	5
2.2	Objectif	7
2.2.1	Priorités et buts à long terme	7
2.3	Contexte opérationnel	9
2.3.1	Aperçu	9
2.3.2	Sensibilisation du public.....	10
2.3.3	Exigences des programmes	10
2.3.4	Collaboration avec les clients	11
2.3.5	Technologie et efficience des programmes.....	11
2.4	Plan de dépenses	12
3	Plans, priorités et stratégies et résultats escomptés	13
3.1	Résumé des plans, priorités et stratégies clés.....	13
3.2	Détails par secteur d'activité	17
3.2.1	Services à la navigation maritime.....	17
3.2.2	Services de communications et de trafic maritimes.....	20
3.2.3	Opérations de déglçage.....	23
3.2.4	Sauvetage, sécurité et intervention environnementale.....	25
3.2.5	Sciences halieutiques et océaniques	27
3.2.6	Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	30
3.2.7	Hydrographie.....	33
3.2.8	Gestion des pêches	35
3.2.9	Ports.....	39
3.2.10	Gestion de la flotte	42
3.2.11	Politiques et services internes.....	44
3.3	Rapports consolidés	46
3.3.1	Lois et règlements.....	46
3.3.2	Stratégies de développement durable	49
3.3.3	Initiatives liées à l'an 2000.....	51
4	Renseignements supplémentaires	52
4.1	Autorisations de dépenser du Ministère	52
4.2	Renseignements sur le personnel	53
4.3	Renseignements sur les projets d'immobilisations	55
4.4	Autres renseignements financiers.....	60
4.5	Autres informations.....	67
4.5.1	Lois et règlements actuellement en vigueur	67
4.5.2	Projets de règlements.....	69
4.5.3	Références et personnes-ressources.....	70
5	Index	71

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget principal des dépenses de 1998-1999	52
Tableau 2.1 :	Organigramme	53
Tableau 2.2 :	Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999-2000.....	53
Tableau 2.3 :	Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité	54
Tableau 3.1 :	Dépenses en immobilisations par secteur d'activité	55
Tableau 3.2 :	Liste des grands projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité	56
Tableau 4 :	Article courant de dépenses par programme.....	60
Tableau 5 :	Détails des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999-2000	61
Tableau 6 :	Détails des paiements de transfert par secteur d'activité	62
Tableau 7 :	Recettes par secteur d'activité	65
Tableau 8 :	Coût net du programme pour 1999-2000.....	66

1 Messages

1.1 Message du Ministre



Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) continue d'améliorer ses politiques et programmes afin d'appuyer les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada, ainsi que ses intérêts dans les domaines de la conservation des habitats des océans et des eaux douces, de l'utilisation durable des ressources maritimes et des services maritimes sécuritaires et respectueux de l'environnement.

Le virage vers une pêche fondée sur la conservation qui a été pris au cours des dernières années s'est traduit par l'adoption d'une démarche plus prudente axée sur les écosystèmes. Cela suppose d'élargir constamment nos recherches et notre expertise scientifiques afin d'être en mesure de prendre des décisions valables en matière de conservation. En collaboration avec l'industrie de la pêche, les chercheurs du MPO continueront d'améliorer les volets scientifiques et

technologiques de l'évaluation des stocks de poisson afin de faire preuve d'expertise en matière d'orientation, de contrôle et de gestion de l'information.

Le ministère des Pêches et des Océans d'aujourd'hui est de beaucoup allégé, orienté en fonction des résultats et axé sur la clientèle. Les ententes de partage des coûts avec l'industrie de la pêche sont devenues une nécessité. De même, les réalités économiques font que nous devons affecter nos ressources avec soin afin de financer nos secteurs principaux et tenir compte des nouvelles priorités.

Les démarches adoptées l'an dernier pour la restructuration des pêches de l'Atlantique et du Pacifique nous permettront d'évoluer vers un renouvellement de l'industrie sur les deux côtes de par la création d'ententes de cogestion avec les groupes clients de tous les niveaux.

La gestion et la gérance partagée sont les clés d'une gestion efficace des pêches du Canada. Nous prévoyons que l'attribution de nouveaux rôles à tous les intervenants nous permettra de donner naissance à des pêches durables, rentables, autosuffisantes et capables de s'adapter.

Nous orienterons et faciliterons l'élaboration d'une stratégie de gestion des océans au nom du gouvernement du Canada et nous y ferons participer les Canadiens et les Canadiennes. Notre objectif de gestion intégrée favorisera la conservation, la protection et le développement durable de nos océans et de leurs ressources. Nous avons accompli des progrès en ce qui a trait aux projets pilotes de zones de protection marine et aux plans de gestion intégrée par la création de cinq zones pilotes en 1998. Nous procéderons à d'autres projets pilotes dans le but d'établir un réseau national de zones de protection marine à part entière.

La santé des océans joue un rôle extrêmement important pour la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, tant ceux qui vivent dans l'intérieur que ceux qui habitent les côtes. Nous

mettrons l'accent sur l'amélioration de nos connaissances des écosystèmes marins au cours des prochaines années.

La connaissance du rôle que jouent les océans en matière de changements climatiques s'avère essentielle au respect de notre mandat. Au cours de la prochaine année, nous accroîtrons nos connaissances des écosystèmes arctiques fragiles, du réchauffement planétaire et d'autres phénomènes en poursuivant l'analyse des données recueillies l'an passé dans le cadre d'un projet de recherche innovateur Canada-États-Unis réalisé dans l'Arctique, et en participant à d'autres programmes internationaux d'études du climat océanique.

La revitalisation du programme des pêches autochtones par la création de conseils de gestion coopérative constitue une autre priorité. Nous continuerons à respecter les droits autochtones et les droits découlant de traités au moment de la formulation et de l'application de toutes les politiques et de tous les programmes de gestion des pêches.

Pour donner suite à l'augmentation extrêmement importante du nombre de bateaux de plaisance et du trafic maritime, nous établirons divers programmes en 1999-2000. Une nouvelle réglementation en matière de sécurité prévoyant un âge minimum, des exigences relatives à la compétence et des normes d'utilisation pour les bateaux à moteur a été élaborée en consultation avec les intervenants de la navigation de plaisance.

Au même moment, nous adoptons une nouvelle technologie afin de rendre les aides à la navigation plus efficaces et plus rentables. Des phares essentiels des deux côtes font aussi l'objet d'une modernisation et d'une restauration.

Mon Ministère a l'intention de conserver et d'entretenir les ports de pêche essentiels à l'industrie de la pêche et aux collectivités côtières. À cette fin, nous poursuivons notre démarche en vue d'en arriver à un réseau national de ports de pêche plus petit et plus rentable en grande partie géré en collaboration avec des administrations portuaires soutenues par l'industrie. Les ports de plaisance et les ports de pêche inactifs seront cédés au cours des prochaines années.

Le processus d'établissement des plans et des priorités a pour objet de veiller à ce que les services que nous fournissons aux Canadiens et aux Canadiennes continuent de respecter des normes de rendement élevées. Nous trouvons, tout au long du présent rapport, des exemples de la façon dont nos secteurs d'activités permettent d'atteindre les objectifs généraux du Ministère.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans la contribution de notre personnel dévoué et empressé. Je suis persuadé que nous réussirons à relever les défis continus de conservation et de protection de l'environnement.

David Anderson
Ministre des Pêches et des Océans

1.2 Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 1999-2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000* du ministère des Pêches et des Océans.

À ma connaissance, les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés du Ministère.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____
Carol Beal

Date : _____

2 Vue d'ensemble du Ministère

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

2.1.1 Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO), au nom du gouvernement du Canada, est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondialisée.

Comme susmentionné, le mandat du Ministère est extrêmement vaste et doit, entre autres :

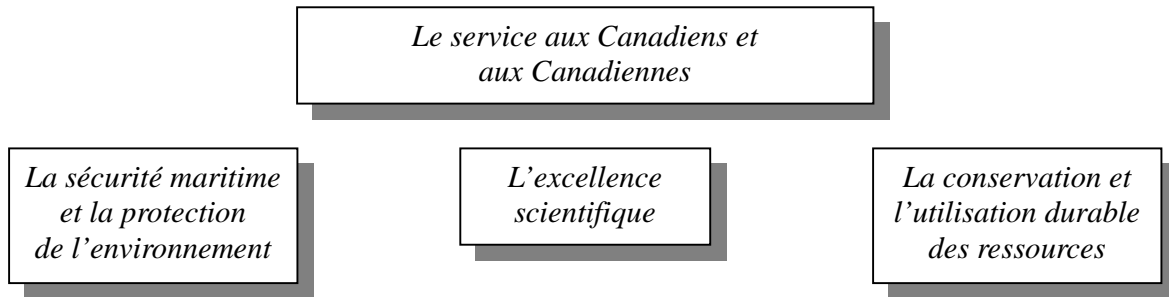
- gérer et protéger les ressources halieutiques dans les limites de la zone économique exclusive de 200 milles;
- gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- maintenir la sécurité nautique au large du plus long littoral au monde;
- faciliter le commerce maritime;
- protéger le milieu marin;
- appuyer d'autres institutions du gouvernement fédéral et d'autres objectifs, comme le service de la marine civile du gouvernement;
- effectuer des recherches afin d'appuyer les priorités du gouvernement, comme le changement climatique et la biodiversité.

Le MPO n'agit toutefois pas seul. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités dans plusieurs domaines reliés au mandat du Ministère, comme le reflète le présent rapport. La participation des intervenants est également cruciale, et on le soulignera à plusieurs reprises tout au long du document.

Le mandat, les objectifs du Ministère, les priorités à long terme et les objectifs, ainsi que les secteurs d'activité font référence aux responsabilités qui sont de juridiction fédérale.

2.1.2 Vision

Assurer la sûreté, la santé et la productivité des eaux et des écosystèmes aquatiques au bénéfice des générations actuelles et futures en maintenant les normes les plus élevées possibles en ce qui concerne :



2.1.3 Organisation et composition des programmes

Le MPO est un ministère fédéral décentralisé qui exerce ses activités au Canada à partir de cinq bureaux régionaux, un bureau de gestion des pêches du Golfe et de l'Administration centrale à Ottawa.

Le Ministère compte six sous-ministres adjoints (SMA) responsables de 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité. La relation entre ces secteurs d'activité et les priorités et objectifs à long terme est résumée dans le tableau ci-après.

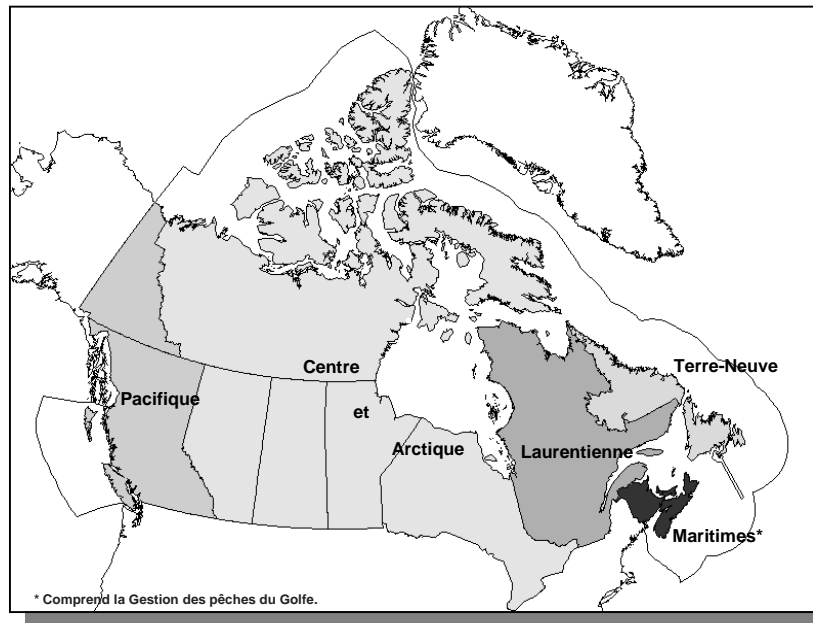
Les activités principales du MPO – Contributions aux priorités ministérielles

Secteur d'activité	Priorités ministérielles							Gestionnaire responsable
	Gérer et protéger les ressources halieutiques marinières et dulçaquicoles	Protéger les milieux marins et dulçaquicoles	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Maintenir la sécurité maritime	Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans	Améliorer les relations avec les clients	Améliorer le milieu de travail des employés	
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	✓	✓	
Opérations de déglacement		✓		✓	✓	✓	✓	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	✓	✓	
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Hydrographie			✓	✓	✓	✓	✓	
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	✓	✓	SMA, Océans
Gestion des pêches	✓	✓			✓	✓	✓	SMA, Gestion des pêches*
Ports		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques

* Dans le Secteur de la gestion des pêches, le SMA, Politiques, est responsable des programmes de réduction de la capacité.

Les programmes sont menés à bien dans les cinq régions suivantes du MPO ainsi qu'une région de Gestion des pêches du Golfe, qui ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal : Région de Terre-Neuve – St. John's (Terre-Neuve); Région des Maritimes – Halifax (Nouvelle-Écosse); Gestion des pêches du Golfe – Moncton (Nouveau-Brunswick); Région Laurentienne – Québec (Québec); Région Centre et Arctique – Winnipeg (Manitoba); Région du Pacifique – Vancouver (Colombie-Britannique). Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

Régions du ministère des Pêches et des Océans



2.2 Objectif

Dans les grandes lignes, l'objectif du Ministère est de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; de voir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources; de fournir des services maritimes sécuritaires, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondiale; coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada qui touchent les océans.

2.2.1 Priorités et buts à long terme

Tout en poursuivant cet objectif, le Ministère a cinq priorités et buts à long terme :

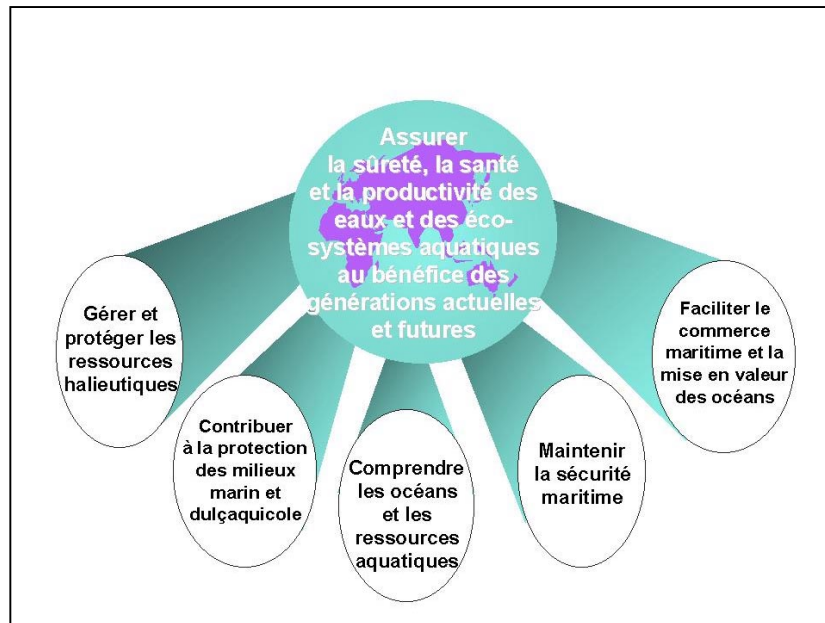
- 1) **Gérer et protéger les ressources halieutiques** : Le MPO accorde à la conservation la priorité absolue. Il a pour objectif de préserver les ressources halieutiques du Canada afin d'assurer leur exploitation durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Dans la poursuite de cet objectif, il est donc essentiel de reconnaître l'importante contribution des provinces et des territoires. Le MPO doit aussi gérer les ressources halieutiques conformément aux droits des Autochtones et aux droits découlant des traités. L'application efficace des règlements et la gestion de la capacité de pêche sont indispensables à la réalisation de l'objectif à long terme qu'est la conservation durable. De plus, il importe de conclure des ententes internationales efficaces qui préviendront la surpêche étrangère et protégeront les ressources en vertu de traités internationaux.
- 2) **Contribuer à la protection des milieux marin et dulçaquicole** : Notre objectif est de protéger les milieux marin et dulçaquicole et les écosystèmes et, ainsi, de favoriser une

pêche durable, l'écotourisme la navigation de plaisance, etc. Pour atteindre cet objectif, le MPO doit adopter une approche cohérente et proactive, axée sur les résultats, qui prévoit la collaboration avec les provinces et les territoires pour gérer et protéger l'habitat du poisson d'eau douce et les écosystèmes marins et estuariens, et réduire l'effet de la pollution sur les écosystèmes marins.

- 3) **Comprendre les océans et les ressources aquatiques** : L'objectif est d'améliorer, d'appliquer et de communiquer les connaissances de tous les Canadiens sur les océans du Canada ainsi que sur les ressources marines et dulçaquicoles pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du MPO.
- 4) **Maintenir la sécurité maritime** : Le Ministère a pour objectif d'améliorer sans cesse la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les abordages et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger et en limitant les pertes humaines et matérielles.
- 5) **Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans** : L'objectif du Ministère est d'établir le cadre stratégique et réglementaire requis et de dispenser des services opérationnels à l'appui d'industries maritimes commercialement durables. Le MPO fournit aussi au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international un soutien scientifique et technique à l'appui de ses efforts visant à libéraliser les échanges dans les secteurs halieutique et océanique.

Pour soutenir ses efforts en vue de libéraliser le commerce dans les secteurs des pêches et des océans, le Ministère s'est engagé à :

- améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation de services;
- obtenir des résultats tangibles et concrets qui profitent à nos clients directs et à la société dans son ensemble.



2.3 Contexte opérationnel

2.3.1 Aperçu

Le Canada est un pays maritime. Nous avons la côte la plus longue au monde, baignée par trois océans, et l'un des plateaux continentaux les plus étendus. Des millions de Canadiens et de Canadiennes vivent en zone côtière et les ressources des milieux marin et d'eau douce comptent parmi les plus importants actifs naturels de notre pays. La pêche et le transport maritime ne sont pas seulement des industries importantes pour le Canada, elles font aussi partie de notre patrimoine.

Le mandat, les programmes et les services du MPO influent directement sur la vie de milliers de Canadiens et de Canadiennes, de tout le pays, oeuvrant dans les industries des océans et des eaux douces, qui vont de la pêche et du transport maritime au tourisme et aux activités récréatives. De façon plus générale, ces programmes et services influent sur le tissu économique, social et culturel du pays.

Le MPO est un ministère fédéral relativement important. Du point de vue de son personnel, qui correspond à 8 500 équivalents à temps plein (ETP) environ, il est le quatrième plus important ministère fédéral. Ses dépenses prévues pour 1999-2000 atteignent 1,4 milliard de dollars. De par son personnel, le MPO est le ministère fédéral le plus présent et parfois le seul dans les cinq provinces côtières.

La répartition des compétences est telle au Canada que tous les paliers de gouvernement exercent certains pouvoirs en matière de ressources halieutiques, côtières et marines. D'autres ministères fédéraux de même que les gouvernements provinciaux participent de façon appréciable aux enjeux dans les domaines des pêches et des océans. Les groupes autochtones et les industries des pêches et du secteur maritime sont aussi d'importants intervenants de la gestion des pêches et des océans, tout comme les universités et les

institutions scientifiques.

Le MPO œuvre dans un milieu exigeant et source de défis. La gestion des pêches est influencée par une myriade de facteurs qui font fluctuer les ressources selon des cycles d'abondance et de rareté. L'habitat du poisson doit être protégé des pressions toujours croissantes exercées par les activités humaines, comme la croissance industrielle et la pollution. La science de l'évaluation des stocks est devenue plus difficile et incertaine à cause de la variation des conditions marines au niveau mondial à un moment où les clients et les autres intervenants exigent de l'information toujours plus détaillée et fondée sur des bases élargies. En ce qui a trait à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, les défis sont à la mesure de l'immensité du pays qui possède la plus longue côte au monde et d'importantes voies de navigation intérieures sans compter des conditions climatiques sévères. Les progrès accomplis dans le domaine des pêches, notamment la poussée de l'industrie aquacole liée à la gestion d'un trafic commercial et de plaisance à la hausse, compliquent la tâche de faciliter le commerce maritime et de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un réseau de transport maritime sécuritaire, dans le cadre de l'atteinte des objectifs du MPO relatifs aux océans et à la conservation des ressources aquatiques.

2.3.2 Sensibilisation du public

Le public canadien porte un grand intérêt à nos écosystèmes, à l'état de l'environnement, notamment aux océans et à leurs ressources, ainsi qu'à la sécurité. Son intérêt a été alimenté par l'état des principaux stocks, comme ceux de la morue de l'Atlantique et du saumon du Pacifique, la situation déplorable des pêcheurs de ces régions, l'incidence des mesures financières restrictives sur la capacité à garantir la sécurité des voies de navigation canadiennes et l'accent international placé sur les océans en 1998. La sensibilisation accrue du public met en évidence les progrès du MPO en matière de mise en œuvre de la *Loi sur les océans*, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée, à l'approche par écosystèmes et à l'approche de prudence. Cela favorise à une modification des programmes et des services du MPO qui tient compte de la base élargie de la clientèle et du rôle du Ministère en vertu de la *Loi sur les océans*. Par conséquent, le Ministère répond à ces demandes en mettant l'accent sur la communication et la consultation publique. Par l'entremise de dialogues ouverts, le MPO améliorera sa crédibilité et continuera de gagner la confiance des intervenants et du public canadien.

2.3.3 Exigences des programmes

Le MPO continuera de devoir assumer des demandes et des charges de travail accrues et changeantes liées aux programmes qui découlent de nouvelles demandes, du maintien des contraintes financières et des pressions exercées par les intervenants qui souhaitent une plus grande efficacité.

À l'externe, le déclin des stocks de poisson de fond de l'Atlantique et de saumon du Pacifique, lié à l'expansion de pêches actuelles ou à l'apparition de nouvelles pêches plus complexes, se traduit par un accroissement de la charge de travail pour les programmes de la gestion des pêches et des sciences découlant du besoin d'obtenir plus d'information pour l'évaluation des stocks, d'élaborer de nouveaux régimes de gestion des pêches et d'affecter du personnel à la réglementation. L'accroissement de la navigation de plaisance, des

croisières organisées, du trafic maritime et de la pêche commerciale qui se déplace encore plus vers le large exercent de nouvelles contraintes sur les programmes du MPO axés sur la sécurité, l'intervention environnementale et l'hydrographie. De même, la croissance économique du secteur pétrolier et d'autres industries de produits de base donne lieu à une augmentation du nombre de causes pour la Gestion de l'habitat.

De nouvelles initiatives, comme la Stratégie de gestion des océans, le Bureau de la sécurité nautique et la nouvelle législation prévue sur les espèces à risque bénéficient toutes d'un fort appui du public, mais donnent lieu à une augmentation des demandes relatives aux programmes.

Qu'elles soient externes ou internes, les demandes changeantes exercées sur les programmes sont sources de contraintes financières pour le Ministère. Dans un contexte de contraintes budgétaires constantes, l'augmentation des demandes exercées sur les programmes doit être compensée par une plus grande efficacité, d'autres méthodes de prestation des services comme la cogestion et la dévolution, ou la réaffectation des ressources à des secteurs plus prioritaires.

2.3.4 Collaboration avec les clients

Le public et l'industrie canadiens exigent une démonstration constante de l'efficacité et de l'efficacité des programmes gouvernementaux. Tous les programmes du MPO ont donné lieu à des progrès appréciables au cours des dernières années qui ont pris la forme de meilleures relations avec les clients et les intervenants, et d'une participation des clients à la prise de décisions, au partage de l'information et à la prestation des programmes. L'introduction des ports gérés par les intervenants, l'adoption des plans de gestion intégrée des pêches, la création de Conseils de conservation des ressources halieutiques sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et la réalisation de pêches sentinelles sont des exemples de la façon dont le MPO a progressé en matière de participation accrue des clients et des intervenants au sein de l'industrie des pêches. Dans d'autres secteurs, le MPO a fait appel à des réseaux de bénévoles, comme les administrations portuaires, les Conseils consultatifs du transport maritime et le Service auxiliaire de la garde côtière ainsi qu'à des réseaux de bénévoles collaborant à la mise en œuvre du programme d'activités sur les océans afin d'obtenir la participation active des clients et des intervenants. Ces alliances aident le MPO à donner des services efficaces et efficaces aux Canadiens et aux Canadiennes.

2.3.5 Technologie et efficacité des programmes

Le MPO est un ministère à capitalisation élevée qui fait appel à des technologies de pointe pour accroître son efficacité opérationnelle de façon constante et maintenir la réputation du Canada à titre de chef de file mondial dans les domaines de la recherche scientifique et de la navigation et des communications marines. On s'attend à ce que les changements technologiques se poursuivent de façon appréciable au cours des prochaines années et qu'ils aient une incidence importante sur les programmes du MPO.

Dans le secteur de la pêche, le MPO favorise l'adoption de pratiques de pêche sélective. Le programme des sciences du MPO met à l'essai des techniques hydroacoustiques afin d'améliorer ses systèmes d'information pour l'évaluation des stocks. La rationalisation des

ports à ceux qui sont essentiels à la pêche fait du progrès comptant des réductions significatives de l'inventaire. L'efficacité du système de navigation maritime du Canada est accrue par l'adoption de cartes électroniques au sein de son programme hydrographique, l'utilisation par la Garde côtière d'une technologie de navigation et de communication de pointe, comme le Système de positionnement différentiel et le Système mondial de détresse et de sécurité en mer, et par la mise en œuvre d'une nouvelle technologie pour la surveillance de la gestion du trafic et de l'information maritime, en collaboration avec les ports et la communauté internationale. Le défi consistera à effectuer des investissements prudents et stratégiques afin de fournir des services efficaces et efficaces au public.

Le MPO améliore ses pratiques de gestion ministérielle, conformément aux priorités horizontales établies pour l'ensemble du gouvernement. Sous la bannière de La Relève, le MPO veille, de façon prioritaire, à ce que la main-d'œuvre soit bien formée et qualifiée, tant maintenant qu'à l'avenir. Une attention particulière est accordée à la planification de la relève des hauts gestionnaires, des officiers de la flotte, des scientifiques et des agents des pêches, tout en prévoyant une formation technique adéquate pour le personnel de la flotte et une formation en matière d'application des règlements pour les agents des pêches. L'élaboration d'un cadre détaillé pour la mesure du rendement au MPO, qui intégrera les diverses mesures de planification et de rapports entre les secteurs et les gammes d'activités, constitue un autre domaine où le MPO améliore ses démarches en matière de gestion. Les autres secteurs clés pour lesquels le Ministère relève des défis internes sont ceux d'une meilleure gestion financière, de l'obtention de ressources en matière de recherche sur les politiques et du défi que pose l'arrivée de l'an 2000.

2.4 Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes prévues	1 425,2	1 451,3	1 173,2	1 131,1
Moins recettes à valoir sur le crédit	54,7	54,1	54,1	54,1
Dépenses nettes prévues	1 370,5	1 397,2	1 119,1	1 077,0
Moins recettes portées au Trésor	56,8	56,2	55,7	55,7
Plus : coût estimatif des services fournis par d'autres ministères	57,2	54,1	54,2	53,2
Coût net du Ministère	1 370,9	1 395,1	1 117,6	1 074,5
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.				

3 Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés

3.1 Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Le tableau suivant a été introduit dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1998*. Par la suite, le tableau a été modifié pour établir les priorités des engagements aux Canadiens et aux Canadiennes et pour ajouter une nouvelle colonne pour les résultats escomptés de chacun des engagements majeurs.

Engagements du MPO en matière de rendement

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Au moyen de	Résultats escomptés	Décrit dans la partie sur
<i>Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement</i>	<i>État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches</i> <ul style="list-style-type: none"> État des stocks de poisson tant à l'intérieur que dans les eaux voisines à la zone canadienne de 200 milles. Pratiques de récolte durable au sein de l'industrie. Protection des stocks de poisson de par un programme intégré de surveillance et d'application. Approche prudente de gestion à la gestion de la ressource et de l'habitat fondée sur de l'information scientifique fiable et la conservation. Utilisation et impact des accords de cogestion. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration en temps opportun de plans de gestion intégrée des pêches pour certaines pêches clés, qui prévoient le développement durable, la surveillance efficace et des mesures d'application des règlements. Utilisation accrue des méthodes de pêche sélective. Équilibre soutenu entre la protection de l'environnement et la rentabilité à long terme du commerce maritime. Évaluations des stocks des importants stocks exploités au bénéfice de l'industrie de la pêche et de l'information du public. Amélioration des avis en matière de conservation de part l'ajout de nouveaux renseignements aux évaluations. 	GP ¹ GP ¹ SSIE ² MPO, Sciences ³ MPO, Sciences ³
	<i>État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat</i> <ul style="list-style-type: none"> Gestion intégrée de l'habitat Écosystèmes aquatiques sains et productifs. Approche prudente de gestion à la gestion de la ressource et de l'habitat fondée sur de l'information scientifique fiable et sur la conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune perte nette pour l'habitat du poisson. Décisions en matière d'évaluation environnementale conformes à liste des déclencheurs de la LCEE. Stratégie de gestion des océans. 	GHSE ⁴ GHSE ⁴ GHSE ⁴

Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Au moyen de	Résultats escomptés	Décrit dans la partie sur
<p><i>Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</i></p>	<p><i>État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat (suite)</i></p> <p><i>Recherches et connaissances scientifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance scientifique de la flore et de la faune aquatiques. • Transfert technologique des recherches aquacoles à l'industrie. • Connaissance scientifique des eaux des océans et des côtes et des écosystèmes aquatiques. • Information scientifique fiable. <p><i>Protection et intervention environnementales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • État de préparation pour les urgences nationales. • Intervention en cas de déversement de pétrole en mer. • Gérance opérationnelle et environnementale responsable des ressources et de l'infrastructure marine par les employés du MPO, les partenaires et les utilisateurs du public. <p><i>Avantages socio-économiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages socio-économiques pour les industries océaniques et les collectivités rurales ou côtières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et évaluation de projets pilotes en matière de protection des milieux maritimes et de gestion intégrée. • Public connaissant mieux les enjeux des océans qui participera volontairement aux initiatives marines locales, se responsabilisera et favorisera l'auto-réglementation. • Surveillance et recherche portant sur le rôle des océans au sein du système climatique. • Meilleure connaissance des écosystèmes aquatiques et de leur incidence sur le développement durable. • Réduction du nombre et de la gravité des collisions et des échouements et dommages causés par les glaces. • Réduction de la pollution causée par les navires et la construction des voies navigables. • Sécurité du public, sécurité maritime et protection environnementale dans tous les ports faisant partie de l'inventaire en procédant à des réparations ou en prenant d'autres mesures de gestion des risques. • Réduction des risques de dommages à la propriété le long des cours d'eau en contrôlant les niveaux d'eau. 	<p>GHSE⁴</p> <p>GHSE⁴</p> <p>MPO, Sciences³</p> <p>GHSE⁴</p> <p>SSIE², SCTM⁶</p> <p>SNM⁵</p> <p>Ports</p> <p>Déglaçage</p>

Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Au moyen de	Résultats escomptés	Décrit dans la partie sur
<p><i>Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</i></p>	<p><i>Sensibilisation du public et satisfaction des clients</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des clients. • Participation des clients. • Sensibilisation du public aux programmes et aux politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux données des sciences du MPO. • Croissance de la consultation des clients et de la sensibilisation du public à l'égard des programmes, des politiques et des nouvelles initiatives. 	<p>MPO, Sciences³, GHSE⁴ Tous les secteurs d'activité</p>
<p><i>Voies navigables sécuritaires, efficaces et accessibles</i></p>	<p><i>Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de services de communication et de trafic maritime complet, efficace, réagissant en temps opportun et souple. • Infrastructure efficiente et effective pour les aides à la navigation. • Déplacement sécuritaire et efficace des bateaux dans les eaux recouvertes de glace. • Connaissances scientifiques et accès du public à l'information hydrographique. • Qualité de l'information hydrographique. • Intervention de recherche et de sauvetage en cas d'incidents. • Ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et en bon état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre et de la gravité des collisions, des échouements et des dommages causés par les glaces. • Réduction du temps de transit des bateaux, des interruptions et des coûts de service. • Efficacité accrue du chargement des cargos donnant lieu à un rendement opérationnel et économique amélioré des clients. • Réduction du nombre et de la gravité des incidents sources de détresse ou de danger imminent et donc des pertes de vie. • Conditions d'exploitation sécuritaire aux ports de pêche essentiels et priorité accordée aux sites gérés par les utilisateurs. • Réduction du nombre de ports non critiques. • Adoption d'un mode d'établissement des priorités nationales objectif pour les levés hydrographiques. • Tenter d'obtenir l'accréditation ISO nationale pour le Service hydrographique du Canada en 2003-2004. 	<p>SCTM⁶, SNM⁵, SSIE² Déglaçage, SCTM⁶, SNM⁵ SNM⁵, SCTM⁶ SSIE², SCTM⁶ Ports Ports Hydrographie Hydrographie</p>

Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Au moyen de	Résultats escomptés	Décrit dans la partie sur
<p><i>Voies navigables sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</i></p>	<p><i>Avantages économiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages économiques et opérationnels découlant du commerce maritime. • Livraisons annuelles par voies maritimes aux habitations nordiques et aux sites militaires. • Prévention des accumulations de glace sur les propriétés. <p><i>Clients et public</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des utilisateurs à la gestion et aux coûts des ports. • Satisfaction des clients. • Participation des clients. • Sensibilisation du public aux programmes et aux politiques. • Meilleure compréhension des clients et du public des raisons pour les décisions relatives à la conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance économique et opérationnelle de l'industrie par l'entremise de la réduction du temps de transit des navires et de l'amélioration de l'efficacité de chargement des navires commerciaux. • Contribution à la qualité de vie et à la viabilité de l'économie des communautés Inuit. • Diminution du risque de dommage à la propriété le long des rivières par l'entremise d'activités de contrôle des inondations. • Augmentation du nombre de ports gérés par les autorités. • Satisfaction et sensibilisation des clients (sondages). • Rapports clairs et précis et sommaires faciles à obtenir. 	<p>SCTM⁶, SNM⁵, Déglçage</p> <p>Ports</p> <p>Les différents secteurs d'activité donneront un compte rendu dans le prochain <i>Rapport sur le rendement</i></p>

Notes :

- ¹ GP – Gestion des pêches
- ² SSIE – Sauvetage, sécurité et intervention environnementale
- ³ Sciences du MPO – Sciences de Pêches et Océans
- ⁴ GHSE – Gestion de l'habitat et science environnementale
- ⁵ SNM – Services de navigation maritime
- ⁶ SCTM – Services des communications et du trafic maritimes

3.2 Détails par secteur d'activité



Ce secteur d'activité comprend trois programmes : Aides à la navigation, Protection des eaux navigables et Développement des voies navigables.

Objectif

Assurer des voies navigables sécuritaires, efficaces et accessibles.

Dépenses prévues : Services à la navigation maritime

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	128,3	131,6	142,4	138,4
Recettes à valoir sur le crédit	28,2	28,3	28,3	28,3
Dépenses nettes	100,1	103,3	114,1	110,1

Contexte

Le Service à la navigation maritime traverse une période de transition. Ce secteur d'activité passe d'une phase au cours de laquelle le gouvernement décidait de ce qu'il était nécessaire pour procurer une vaste gamme d'éléments d'infrastructure et de services, pour franchir une période de transition au cours de laquelle on met de plus en plus l'accent sur l'adoption de nouvelles technologies, la réduction des coûts et le recouvrement, la promotion du principe selon lequel la sécurité relève d'une responsabilité partagée, la consultation des usagers, la prestation de services aux usagers, et sur le recours à des alliances stratégiques pour réaliser les objectifs du programme. L'avenir des Services à la navigation maritime sera davantage complexe; ils feront partie d'un milieu interdépendant, dans lequel le gouvernement établira les normes, procurera ou assurera les grandes infrastructures, et commercialisera les données sur la navigation et la sécurité. Parmi les principaux services qui doivent relever de ce secteur d'activité, on peut englober des initiatives visant l'examen des programmes de développement des aides à la navigation et des voies navigables et l'étude des pressions liées à la charge de travail dans le cadre du Programme de protection des eaux navigables.

Plans et stratégies clés

- Poursuivre la modernisation des aides à la navigation.
 - Terminer la mise en œuvre du Système de positionnement global en mode différentiel pour juillet 1999. Ce système permettra de mieux repérer la position de tous les navigateurs dans l'ensemble du Canada. Des problèmes technologiques imprévus ont retardé le processus d'élaboration du matériel et du logiciel du Système. Il convient

- de noter que la Garde côtière américaine, qui a entrepris ce projet au cours de la même époque, s'est heurtée au même genre de difficultés et d'échéanciers.
- Procurer un nombre moins élevé et plus efficace d'aides à la navigation traditionnelles et améliorer les systèmes d'aides courants, c'est-à-dire :
 - évaluer l'avenir du système LORAN-C étant donné que ce service sera de moins en moins sollicité. Une décision définitive doit être prise pour le début de l'an 2000;
 - sur une période de cinq ans, mettre en activité des bouées, des bouées saisonnières solaires et en évaluer les feux de direction au laser, et le rendement du matériel;
 - adopter d'autres approches afin de se départir des installations des phares pour lesquels il n'y a plus de personnel.
 - Continuer d'aider le Service hydrographique du Canada à mettre en œuvre la couverture par cartes électroniques des principales voies navigables canadiennes.
 - Faciliter l'adaptation, au pays et à l'étranger, du Système de positionnement global en mode différentiel et, en collaboration avec Transports Canada, des systèmes électroniques de cartes marines, du système électronique de visualisation des cartes marines et des systèmes d'information.
 - ❑ Moderniser, tenir à jour et améliorer des systèmes d'information comme les bases nationales de données sur l'utilisation des voies navigables canadiennes; le système de position des aides (SIPA) et les données sur les coûts des aides à la navigation, et le système de base de données sur les eaux navigables.
 - ❑ Modifier la législation applicable en vue de simplifier le cadre de la réglementation et de s'assurer qu'elle correspond aux besoins des entités réglementées. Au cours de cette période de planification, des modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, et notamment à la partie VI (dispositions relatives au receveur d'épaves), seront apportées en vue de rationaliser les modalités administratives et de réduire le fardeau administratif lié à l'entreposage et à la récupération des épaves.
 - ❑ Élaborer une politique, des normes et des lignes directrices relatives aux chenaux, afin d'assurer la sécurité des navires à l'intérieur des limites des voies navigables commerciales du pays.
 - ❑ Poursuivre la diffusion d'information sur les voies navigables et la prestation de services en ce qui concerne des prévisions relatives aux niveaux d'eau et des renseignements sur les profondeurs, et donner des renseignements sur le dragage et les droits en élaborant des ententes à long terme, en fournissant des installations d'élimination des résidus de dragage en gérant les ouvrages de protection contre les glaces dans la voie maritime du Saint-Laurent, et dans d'autres secteurs qui sont reliés aux principales activités de la Garde côtière canadienne.

Résultats escomptés

- ❑ Réduction du nombre et atténuation de la gravité des collisions, des échouements et des déversements et des risques connexes.
- ❑ Réduction de la pollution causée par les navires et la construction de voies navigables.

- Réduction du temps de parcours des navires, des interruptions de services et des coûts.
- Augmentation de l'efficacité du chargement du fret dans les navires marchands pour améliorer le rendement opérationnel et économique des clients.
- Augmentation de l'efficacité en évaluant l'incidence des ouvrages maritimes sur les eaux navigables.



Objectif

Assurer la sauvegarde des vies humaines en mer, la protection de l'environnement, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'informations à des groupes commerciaux et nationaux.

Dépenses prévues : Services de communications et de trafic maritimes

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	72,4	75,3	72,4	72,4
Recettes à valoir sur le crédit	0,5	0,3	0,3	0,3
Dépenses nettes	71,9	75,0	72,1	72,1

Contexte

Le Programme des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) est une fonction de base de la Garde côtière canadienne en matière de sécurité. Étant donné la nature de ses activités, ce programme est un élément essentiel du passage au niveau national vers un développement durable des océans et des ressources marines. Pour être en mesure de contribuer pleinement à la stratégie des océans, il importe que les responsables du Programme maintiennent un contrôle sur des ressources adéquates. L'intégration de ces services étant menée à terme, il importe de contrôler les activités étroitement pour s'assurer que le personnel est formé de façon pertinente et que la mise en œuvre de nouvelles technologies assure la qualité du service selon les résultats escomptés. Le Programme assure une planification pleine et entière du personnel pour maintenir une liaison permanente avec l'industrie maritime, d'autres clients et des bénéficiaires de ces services avec les organisations mondiales responsables de la sécurité maritime, pour se tenir au fait des tendances qui réorienteront les activités du Programme, renouvèleront son infrastructure et offriront la possibilité d'atteindre une meilleure efficacité en appliquant les changements technologiques.

Plans et stratégies clés

- Automatiser les opérations manuelles courantes et notamment le système de diffusions de données en gestion comme le Système national d'information sur la navigation maritime (SNINM) et le Système de soutien des opérations de trafic maritime. Ces systèmes, en temps réel, permettront d'améliorer de façon marquée les activités des SCTM et d'automatiser la cueillette, le traitement, l'affichage et la diffusion de données maritimes précises et opportunes. La mise en œuvre du SNINM se fera en deux phases. De nombreux retards ont été accusés lors de l'exécution de certains projets, ce qui a entraîné

un prolongement du calendrier d'exécution. On pense que la phase I du système sera terminée à la fin de 1999, et la phase II pour l'an 2001. Des améliorations suivies du Système de soutien des opérations de trafic maritime seront entreprises au cours de la période de planification.

- En partenariat avec l'industrie maritime canadienne, élaborer une stratégie de mise en œuvre relative à l'utilisation du Système global automatisé d'identification (SIA) dans le cadre du fonctionnement des SCTM. Cette méthode améliorée d'identification des navires et l'échange de données permettra aux SCTM de dépister le mouvement des navires à grande distance, et à chaque navire d'avoir à sa disposition de l'information sur l'emplacement et l'identité d'autres navires dotés des mêmes appareils. Également, des épargnes découlants de l'infrastructure sont anticipées. La stratégie de mise en œuvre sera finalisée, et un autre plan de mise en œuvre sera élaboré pour l'an 2000, conformément à la norme internationale opérationnelle et technique SIA. Le plan de mise en œuvre comprendra des éléments tels que l'analyse des besoins du système, le partage des coûts, l'analyse des coûts, les délais et l'équipement du logiciel de communication avec d'autres systèmes.
- Poursuivre la mise en œuvre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer, conformément aux modifications apportées à la Convention internationale sur la sécurité en mer. Ce système international permet d'utiliser des techniques terrestres et par satellite améliorées et des systèmes radio à bord des navires en vue de procurer un système plus efficace en cas de détresse. Il a été conçu pour épargner des vies, en ajoutant des fonctions spécialisées au système actuel de radiocommunications. Parmi les objectifs de rendement, on peut citer la mise en œuvre du système d'alerte par effet sélectif numérique de très haute fréquence dans des endroits choisis au Canada au cours des trois prochaines années ainsi que le système d'alerte par effet sélectif numérique de haute fréquence dans l'Arctique canadien au cours de la période 1999-2000.
- Rechercher les moyens les plus efficaces d'exécuter les services des SCTM dans le cadre d'un réexamen des services, qui doit être mené à terme en 1999, et envisager d'autres méthodes d'exécution des services, conformément au plan stratégique de la Garde côtière canadienne.
- Envisager les possibilités de commercialisation des connaissances spécialisées des SCTM au niveau international dans les domaines de l'analyse opérationnelle, du développement des normes et de conseils en matière de services et de formation. Ces projets internationaux seront entrepris en fonction du principe du recouvrement des coûts. Ces initiatives internationales permettront également d'appuyer l'industrie canadienne en procurant des occasions de passation de marchés à l'étranger.

Résultats escomptés

- Réduction du nombre et de la gravité des collisions et des échouements.
- Réduction du nombre et de la gravité des incidents qui placent des personnes en situation de détresse ou de danger éminent, ce qui contribue à réduire au minimum les pertes de vie.

- ❑ Réduction des risques et des impacts de déversements résultant de collisions et d'échouements, ce qui contribuera à mettre en place un réseau de transport adapté à l'environnement.
- ❑ Réduction du temps de parcours des bateaux, ce qui améliore le rendement économique et opérationnel des clients.



Objectif

Faciliter le mouvement sécuritaire et efficace des navires dans les eaux envahies par les glaces et réduire les risques d'inondation dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation des glaces.

Dépenses prévues : Opérations de déglacage

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	58,4	61,2	60,0	51,5
Recettes à valoir sur le crédit	23,6	19,8	19,8	19,8
Dépenses nettes	34,8	41,4	40,2	31,7

Contexte

Le programme de déglacage traverse une période de transition. Le secteur d'activité est passé d'une phase qui consistait à procurer une vaste gamme de services gratuits à une clientèle plus ciblée, en fonction d'un service davantage axé sur la demande, là où les utilisateurs commerciaux versent un pourcentage des coûts alloués et en fonction d'éléments qui reflètent les résultats des récentes activités de rationalisation du gouvernement. Il en est résulté une diminution du nombre de brise-glace pour procurer ces services. Simultanément, il faut également créer un équilibre entre les besoins des groupes commerciaux et d'autres groupes d'utilisateurs en tenant compte de l'intérêt du grand public en ce qui a trait au contrôle des inondations et à l'appui aux emplacements nordiques ou éloignés. Des réunions systématiques avec l'industrie ont permis d'en arriver à des échéanciers et à des champs de déploiement de brise-glace, ce qui a permis d'établir des droits en matière de déglacage. Toute tentative visant à modifier ce schéma entraînera des demandes visant à abaisser les droits, ce qui aura pour effet de diminuer les économies de coûts.

Ces réajustements et les pressions financières continues auxquels le Ministère doit faire face pourraient entraîner une diminution des niveaux de services, une augmentation des coûts de transport pour l'industrie maritime, et en combinant ces éléments à l'introduction d'un nouveau droit, entraîner un mécontentement chez les clients. Les responsables du déglacage doivent tenir compte des dossiers précités de façon à ne pas compromettre les relations avec les clients.

Plans et stratégies clés

- Faire correspondre de façon précise la saison des glaces et les besoins des clients avec la capacité de fournir des services d'année en année pour pouvoir optimiser les ressources.

On envisagera les possibilités que représentent des partenariats et des alliances stratégiques, avec pour objectif de maintenir l'intégrité du programme national de déglacage, compte tenu des restrictions financières. À titre d'exemple, on peut citer le transfert de la mission de ravitaillement dans l'Est de l'Arctique au Nunavut, pour que ce territoire ait davantage de contrôle sur cette infrastructure.

- Faire mieux comprendre la valeur des services de déglacage fournis et le caractère professionnel des personnes chargées de l'exécution des services en vue d'améliorer les relations avec les clients. Sur le plan monétaire et à titre d'exemple, on pourrait entreprendre une étude sur les rapports entre le coût des programmes et les impôts perçus par Revenu Canada des emplois d'hiver que procure le Programme, et le fait d'éviter des prestations de chômage.
- Mettre en œuvre et contrôler un droit de service de déglacage en consultation avec les usagers, en vue de déterminer le caractère équitable de ces modalités d'application.
- Maintenir une expertise au niveau international en continuant de participer, par exemple, avec la Garde côtière américaine, la Patrouille des glaces dans l'Atlantique Nord, et au processus d'harmonisation du code polaire.
- Renforcer l'alliance avec la Direction de la sécurité maritime de Transports Canada en vue d'harmoniser les règles régissant les navires en milieu polaire, pour faire connaître la position du Canada à cet égard, et de jouer un rôle proactif dans les tribunes de Transports Canada portant sur les activités de déglacage ou sur les navires qui naviguent dans les eaux glacées.
- Élaborer une politique nationale de déglacage, y compris une politique relative aux demandes de déglacage dans de nouveaux secteurs ou à d'autres périodes, et aux activités dans les ports commerciaux et de pêche, et à l'introduction de normes pour les navires évoluant dans les glaces au Sud des eaux canadiennes.

Résultats escomptés

- Confiance accrue au Canada et à l'étranger à l'égard de la capacité des navires de voyager dans les eaux canadiennes pendant la saison des glaces, ce qui contribue à améliorer le rendement économique et opérationnel du pays et des clients.
- Réduction du temps de trajet des bateaux, ce qui contribue à améliorer le rendement économique et opérationnel des clients.
- Réduction des risques de dommages à la propriété le long des cours d'eau en contrôlant les niveaux de l'eau.
- Réduction des risques de dommages causés par les glaces aux bateaux qui naviguent dans les eaux envahies par les glaces, ce qui contribue à assurer un réseau de transport national sécuritaire et à réduire la pollution accidentelle.
- Ravitaillement des établissements et des bases militaires dans le Nord.
- Démonstration de la souveraineté canadienne dans le Nord.
- Contribution au bien-être et à la viabilité économique des collectivités Inuit.



Objectif

Le sauvetage en mer et la protection du milieu marin.

Dépenses prévues : Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	110,5	104,1	104,1	110,3
Recettes à valoir sur le crédit	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses nettes	110,4	104,0	104,0	110,2

Contexte

Pour ce secteur d'activité, il faut essentiellement dépasser les limites de chaque programme pour collaborer avec d'autres secteurs, qu'il s'agisse de collaborer avec l'industrie de la marine marchande, les intervenants, les organisations d'intervention, et les services d'urgence locaux pour répondre aux situations d'urgence en cas de déversement de pétrole et de produits chimiques provenant de navires, de collaborer avec le service de la sécurité maritime de Transports Canada relativement à des normes harmonisées de construction et aux besoins en matière de délivrance de permis pour les petites embarcations, ou de collaborer avec différents partenaires des secteurs des services volontaires, de l'industrie et d'autres niveaux de gouvernement en vue d'exécuter des programmes rentables en matière de sécurité nautique. Ce secteur d'activité a pour défi de faire la part entre une population accrue des plaisanciers et du comportement à haut risque dans bon nombre de régions du pays, et la demande associée de services de recherche et de sauvetage face à des réductions éventuelles de la flotte de la Garde côtière pour répondre à des pressions financières. En outre, ces pressions peuvent ralentir le processus de mise en œuvre du bureau de la sécurité nautique et influencer sur la prestation de services de recherche et de sauvetage en haute mer. Les risques de pollution marine augmentent par suite du vieillissement de la flotte marchande qui évolue dans les eaux canadiennes, ce qui pourrait taxer les capacités d'intervention en matière de pollution.

Plans et stratégies clés

- ❑ Mettre en œuvre l'initiative de revitalisation des services de recherche et de sauvetage chargés des questions reliées à la coordination des programmes. Il s'agit d'un échéancier de trois ans. En 1999, ce secteur d'activité sollicitera une décision du gouvernement en vue d'obtenir des fonds supplémentaires pour revitaliser les services de recherche et de sauvetage en mer afin de maintenir le même niveau de services.

- ❑ Mettre en œuvre les grandes mesures nouvelles de réglementation en vue d'améliorer la sécurité nautique, notamment l'obtention d'un certificat de qualification obligatoire, des restrictions quant à l'âge et à la cylindrée, et la modernisation du règlement sur les petites embarcations.
- ❑ Améliorer, avec des partenaires, l'efficacité du régime d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer. Des améliorations au régime seront effectuées dans le cadre d'un réexamen de ces règlements, normes et lignes directrices, et d'un réexamen du rôle de la Garde côtière canadienne dans les domaines de la prévention de la pollution, de la préparation et des secteurs d'intervention. En outre, des structures d'autorité seront établies et des règlements en la matière seront élaborés en fonction de modalités et d'adoption de la partie II de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
- ❑ Faciliter la mise en œuvre d'un régime d'intervention national en cas de déversements de produits chimiques pour protéger le milieu marin. Le processus de consultation avec les grands intervenants sera maintenu et le régime sera élaboré au cours de 1999. Il s'ensuivra une série nationale de normes et de marches à suivre pour la gestion et la coordination d'une intervention intéressant plusieurs champs de compétence ou des mesures d'atténuation en cas de déversements de produits chimiques en mer.

Résultats escomptés

- ❑ Réduction du nombre et de la gravité des incidents qui placent des personnes en situation de détresse ou de danger imminent et, par conséquent, de pertes de vies. Plusieurs initiatives ont été et continueront d'être mises en œuvre à cette fin pour réduire les risques pour la sécurité et les incidences écologiques associées à la plaisance et à la pêche commerciale dans les eaux intérieures et côtières du Canada.
- ❑ Réduction des risques et de l'impact des déversements résultant de collisions et d'échouements, ou d'opérations de transfert des bateaux à la terre ferme, pour la mise sur pied d'un système de transport fiable au niveau de l'environnement.
- ❑ Équilibre durable entre la protection de l'environnement et la viabilité à long terme du commerce maritime.



Objectif

Fournir aux gestionnaires des pêches, à l'industrie et au public intéressé un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources marines et des ressources halieutiques anadromes et dulçaquicoles et le développement durable de l'aquaculture ainsi que des renseignements scientifiques sur les eaux océaniques et côtières et les écosystèmes à l'appui de la gestion de l'environnement et de l'habitat du poisson, de la gestion intégrée des ressources, du développement en mer, des prévisions climatiques, des services maritimes, du génie côtier, de la défense et de la marine marchande.

Dépenses prévues : Sciences halieutiques et océaniques

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes/nettes	125,5	115,7	104,8	103,9

Contexte

- ❑ La science de l'évaluation des stocks est devenue plus difficile, alors que les pêcheurs et le public exigent davantage de certitude au niveau scientifique. Les nouvelles pêches exigent une évaluation des stocks, tandis que la demande d'information de meilleure qualité sur les pêches traditionnelles, notamment en ce qui concerne les stocks de morue épuisés, demeure élevée. Il faut élargir nos connaissances de la façon dont l'évolution de l'environnement physique influe sur bon nombre d'espèces de l'écosystème marin.
- ❑ Dans les régions côtières, les attentes sont très élevées en ce qui a trait au potentiel économique de l'aquaculture. Cependant, cette industrie doit être développée d'une façon responsable pour l'environnement, conformément au besoin de protéger l'environnement aquatique et ses ressources, et maintenir celles-ci pour l'avenir. De nouvelles recherches scientifiques seront donc nécessaires pour élargir nos connaissances et répondre aux préoccupations.

Plans et stratégies clés

- ❑ Continuer de rendre accessible le processus de réexamen de l'évaluation des stocks aux pêcheurs et au milieu universitaire pour que le MPO puisse bénéficier des connaissances d'autres intervenants, et que l'industrie de la pêche puisse mieux comprendre les travaux des scientifiques du Ministère. Des programmes comme les sondages sur les pêches indicatrices permettent une collaboration étroite dans les secteurs où la pêche de la morue a été fermée.

- ❑ Communiquer des évaluations de stock à la Gestion des pêches, au Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, au nouveau Conseil pour la conservation des ressources halieutiques dans le Pacifique, et d'autres secteurs gouvernementaux, universitaires et industriels de façon opportune en ce qui concerne chaque grand stock exploité dans le Pacifique et dans l'Atlantique. Des rapports d'évaluation seront également fournis au grand public et aux parties intéressées, sur demande, et par le jeu du site Web du Ministère.
- ❑ Poursuivre l'élaboration de méthodes acoustiques améliorées pour évaluer l'abondance du poisson.
- ❑ Établir des alliances stratégiques avec des entreprises et avec des associations industrielles en vue d'obtenir des données de sondage sur l'abondance des poissons et des échantillons de prises. Dans l'Arctique, les stocks sont évalués en consultation avec des responsables de projets de cogestion.
- ❑ Des équipes pluridisciplinaires de différentes régions s'occuperont de dossiers sur les composantes de stock, sur l'agencement de différents stocks, et sur la mise en œuvre d'une approche prudente. Des travaux à cet égard sont exécutés dans le cadre d'études semblables par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-ouest, le Conseil international pour l'exploration de la mer et le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques. Les travaux sur les incidences des changements écosystémiques sur les stocks exploités se poursuivront. Elles porteront entre autres sur l'impact de la prédation du phoque, sur la dynamique des stocks de poisson exploités, et sur l'impact des fluctuations environnementales marines sur les stocks de poisson.
- ❑ Fournir de l'information scientifique et technique sur la technologie de culture, notamment en ce qui concerne de nouvelles espèces. Proposer des moyens rentables de déterminer et de contrôler des éléments pathogènes, d'élaborer des politiques, des programmes et des techniques en vue d'empêcher la propagation d'éléments pathogènes, et des méthodologies et des critères objectifs en vue de choisir des emplacements durables au niveau de l'environnement.
- ❑ Poursuivre les enquêtes existantes sur le poisson sauvage et sur les mollusques et crustacés en vue de déterminer la présence et la prévalence d'éléments pathogènes et de parasites chez le poisson; fournir un diagnostic sur la santé du poisson et des services de consultation au gouvernement et à l'industrie; entreprendre des recherches en vue d'élaborer une science aquacole sur les invertébrés dans la zone de l'Atlantique et en Colombie-Britannique.
- ❑ En 1999-2000, le MPO mènera à terme une mise à jour du *Règlement sur la protection de la santé du poisson* en vue d'inclure toutes les espèces de poisson, de poursuivre l'élaboration d'un *règlement analogue sur la protection de la santé des mollusques et crustacés*, et de consulter le public sur un projet de règlement sur la biotechnologie.
- ❑ Continuer d'effectuer des recherches sur le rôle des océans sur les systèmes climatiques, tant au niveau du rôle sur la terre pour stocker la chaleur (la soi-disant mémoire du système) et du rôle marquant en ce qui concerne l'absorption du gaz carbonique pour l'effet de serre, en ce qui concerne l'évaluation des incidences éventuelles des changements climatiques sur les pêches. Le MPO fait valoir la participation canadienne à des programmes internationaux reliés au climat océanique comme l'Expérience sur la

circulation océanique mondiale et le Joint Global Ocean Flux Experiment. Cependant, il y a encore des manques au programme. La recherche sur le climat de l'océan arctique nécessite une attention particulière; les modèles jumelés de l'atmosphère/océan doivent être évalués sur des ordinateurs sophistiqués; la recherche sur les effets du changement de climat sur les pêches marines et d'eau douce doit être entreprise; et des efforts accrus doivent être donnés à des programmes tels que l'étude du changement de climat et sa prévision, le système global d'observation de l'océan et l'étude du système du climat arctique. Ces activités fourniront une base scientifique fiable pour prévoir l'effet du changement de climat sur les activités et le bien-être des Canadiens et des Canadiennes et pour développer les mesures connexes d'atténuation.

- Mettre en œuvre une stratégie de recrutement au cours des années à venir en vue de procurer la capacité scientifique nécessaire tout en améliorant la participation de groupes voués à l'équité en matière d'emploi.

Résultats escomptés

- Effectuer des évaluations des principaux stocks exploités pour les besoins de l'industrie de la pêche et à des fins d'information publique dans l'ensemble du Canada.
- Généraliser le processus d'évaluation des stocks et encourager la participation des pêcheurs et des scientifiques en dehors du Ministère dans le cadre de la collecte et de l'analyse des données dans l'ensemble du pays.
- Améliorer la qualité des conseils en matière de conservation en intégrant de nouvelles données (comme celles portant sur les interactions des écosystèmes, la définition des stocks et l'approche prudente) dans les évaluations.
- Continuer de contrôler la présence et la prévalence d'éléments pathogènes et de parasites chez le poisson et participer à l'élaboration de programmes de contrôle.
- Appuyer l'industrie de l'aquaculture dans le cadre de recherches sur le transfert technologique visant de nouvelles espèces.
- Poursuivre le contrôle et la recherche sur le rôle des océans dans les systèmes climatiques et faire valoir la participation canadienne dans le cadre de programmes internationaux sur les climats océaniques, et des réexamens environnementaux des océans comme toile de fond de la production biologique dans les océans.
- Améliorer l'accessibilité des données scientifiques pour les clients du MPO à l'interne et à l'externe grâce à des techniques modernes de communication.



Objectif

Ce secteur d'activité comporte maintenant un nouveau volet sur les océans qui s'ajoute à celui de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement.

Le volet de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement a pour objectif d'assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson par l'application d'une approche intégrée.

Le volet des océans du présent secteur d'activité a pour objectif d'adopter une approche intégrée par rapport aux écosystèmes dans les domaines de la conservation, de la protection et du développement durable des océans et des ressources océaniques.

Dépenses prévues : Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes/nettes	56,4	66,6	66,8	64,2

Contexte

- Pressions accrues sur l'habitat du poisson à la suite des activités humaines.
- Préoccupation de plus en plus importante concernant l'utilisation du milieu marin, la santé des écosystèmes aquatiques, la productivité et la qualité des ressources aquatiques et l'effet de la perturbation de l'habitat sur ces ressources.
- La tendance générale à une réduction des ressources provinciales allouées à la protection de l'environnement, en général, et le retrait des provinces de certains domaines reliés à la gestion de l'habitat présentent des défis importants pour le Ministère et les promoteurs de projets.
- Le grand public exige de plus en plus qu'on mette en œuvre les outils et qu'on respecte les engagements prévus dans la *Loi sur les océans*.
- Pressions accrues en vue d'exercer un leadership au niveau des dossiers touchant les océans, afin de susciter un climat qui favorise la gestion intégrée des activités reliées aux océans et de l'utilisation durable des ressources océaniques.

Plans et stratégies clés

- Examiner les propositions présentées par les entrepreneurs de projets et conseiller les promoteurs au sujet de mesures d'atténuation, afin d'éviter la destruction de l'habitat du

poisson ou d'autoriser la destruction lorsque c'est inévitable, s'il est possible de compenser la perte.

- Continuer à négocier des ententes de délégation de pouvoirs aux provinces intérieures, afin de mettre en application la *Loi sur les pêches* de façon plus uniforme dans l'ensemble du pays.
- Mettre en application les mesures de compensation de façon plus uniforme pour qu'il n'y ait aucune perte nette de l'habitat du poisson.
- Participer plus activement à des projets de planification intégrée de l'utilisation des ressources, des terres et des eaux.
- Donner des renseignements et des conseils scientifiques pour appuyer les décisions prises conformément aux dispositions de la *Loi sur les pêches* sur la protection de l'habitat et à d'autres mesures législatives de protection de l'environnement.
- Diriger un programme de recherches orientées et de contrôle ciblé dans les domaines de la capacité de production, de la transformation physique de l'habitat, de la propagation et de l'évolution des contaminants chimiques, des effets biologiques des contaminants chimiques et des incidences d'espèces exotiques sur l'habitat.
- En temps opportun, présenter un rapport annuel au Parlement.
- Faire du Système de suivi des dossiers touchant l'habitat un outil d'information sur la gestion encore plus utile et s'assurer qu'il est conforme aux normes de l'an 2000.
- Définir des possibilités de collaboration avec les provinces et l'industrie avantageuses pour l'habitat du poisson et donner suite à ces possibilités.
- Appuyer des projets de reconstitution et d'amélioration de l'habitat financés par des tiers en donnant des conseils techniques. Dans la région du Pacifique, administrer le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC), afin de maximiser la reconstitution des ressources.
- Évaluer l'efficacité de cinq mesures d'atténuation et de compensation.
- Déterminer les services appartenant au volet des océans du secteur d'activités à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux.
- Diriger et faciliter l'élaboration d'une stratégie de gestion des océans du Canada.
- Élaborer à l'intention du gouvernement fédéral une Politique du Canada sur les océans.
- Agir à titre de chef de file au niveau de la participation du Canada au sujet de questions d'ordre international touchant les océans, notamment appuyer la Commission du développement durable des Nations Unies – Séances de la 7^e session sur les océans.
- Mettre en œuvre des projets pilotes sur les zones de protection marine et sur la gestion intégrée des zones côtières de même qu'évaluer les projets pilotes déjà en place dans ces deux domaines.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer d'autres projets pilotes sur les zones de protection marine (ZPM) nécessaires à l'étape des projets pilotes dans le cadre du programme des ZPM.

- Élaborer une politique et un cadre de gestion intégrée des zones côtières.
- Élaborer et mettre en place des projets pilotes de gestion intégrée des zones côtières et entamer le contrôle de ces projets pilotes, afin de mettre à l'essai divers aspects du cadre.
- Élaborer et mettre à l'essai un cadre conceptuel d'un programme national de la santé des écosystèmes marins.
- Préparer une réglementation en vue de la mise en place de zones de protection marine en bonne et due forme.

Résultats escomptés

- Protection de l'habitat du poisson dans le but de soutenir les pêches autochtones, récréatives ou commerciales pratiquées en eaux canadiennes.
- Faire en sorte qu'on tienne compte des incidences environnementales lorsqu'on prend des décisions réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches* ou de la *Loi sur la protection des eaux navigables* qui sont des déclencheurs prévus dans le Règlement de la LCEE sur les dispositions législatives et réglementaires désignées.
- Une meilleure éducation du grand public par rapport aux questions touchant les océans qui lui permettra de participer avec enthousiasme à des projets maritimes locaux, de partager les responsabilités, de favoriser l'autoréglementation et de pratiquer une observation volontaire.
- Meilleure compréhension de l'importance sur le plan écologique de la dynamique des écosystèmes aquatiques ainsi que de leurs effets sur l'intégration durable des ressources aquatiques.
- Mesures de conservation et de protection du milieu marin plus efficaces.
- Meilleure intégration des activités reliées aux océans.
- Accroître la confiance du grand public à l'endroit du gouvernement fédéral quant à sa capacité de gérer de façon durable les océans et les ressources océaniques.



Objectif

Fournir des produits d'information nautique afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières.

Dépenses prévues : Hydrographie

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes/nettes	27,2	25,5	24,6	24,6

Contexte

Moderniser les cartes des eaux navigables du Canada en raison de l'augmentation :

- de la navigation commerciale;
- de la navigation de plaisance;
- du nombre de bateaux de croisière;
- de la demande de voies maritimes menant jusqu'aux gisements minéraux.

Plans et stratégies clés

- Meilleures communications directes avec nos clients de première ligne par l'entremise du réseau de vendeurs autorisés de cartes dans le secteur privé, par le biais d'ateliers à caractère maritime et de comités consultatifs de même qu'au moyen d'un processus systématique de communications régulières entre les clients et les membres de l'équipe des cadres supérieurs du Service canadien hydrographique (SHC).
- Le SHC continuera de conclure des alliances stratégiques avec d'autres organismes, afin de compenser en partie la capacité restreinte de faire des levés du fond océanique et de régler les divergences au niveau des cartes.
- On fera un examen et une évaluation critiques de tous les aspects du programme du SHC par rapport aux critères de diminution des coûts, au maintien des services au niveau actuel des « Normes de services scientifiques » du MPO et à l'examen de ces normes en vue d'en déterminer la pertinence. On indiquera clairement les volets discontinués du programme, et on consignera leurs incidences éventuelles.
- Évaluer les incidences des technologies modernes utilisées par l'industrie de la navigation maritime, par exemple le Système de positionnement global en mode différentiel et le Système d'information et de cartes électroniques. La venue de ces

nouvelles technologies met maintenant en évidence les inexactitudes des cartes. Il faut moderniser les cartes qui existent déjà.

- ❑ Évaluer les exigences hydrographiques élaborées par le ministère de la Défense nationale et la Garde côtière canadienne pour pouvoir naviguer dans les eaux arctiques et dans les régions frontalières du Canada pour lesquelles il n'y a à peu près aucune carte. L'achat de nouveaux sous-marins pouvant naviguer sous les glaces de l'extrême arctique par le ministère de la Défense nationale pourrait faire en sorte qu'il faudra avoir des cartes exactes.

Faits :

- 54 pour cent des cartes marines du Canada ont plus de dix ans;
- seulement 20 p. 100 des eaux arctiques ont fait l'objet de levés cartographiques en fonction de normes modernes comparativement à 20 p. 100 pour les eaux du sud.

- ❑ Faire progresser les activités reliées aux océans en appuyant la cartographie des zones de protection marine de même que pour justifier les revendications du Canada par rapport à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. De plus, dans le cadre de ladite convention, il faudra aussi préciser les lignes de base du Canada par rapport à la mer territoriale, à la zone contiguë et à la zone économique exclusive.

Résultats escomptés

- ❑ Le SHC continuera de conclure des alliances stratégiques avec d'autres organismes dans le but d'obtenir des renseignements nautiques fiables et de qualité et de les diffuser aux navigateurs, afin de leur donner les meilleurs outils possibles pour évaluer la gestion des risques. De plus, on constituera une base de données sur la « pertinence des cartes », afin de faire état des limites de chaque carte et des coûts de rectification, et de mieux permettre aux clients d'évaluer les risques.
- ❑ On veut mettre en place un processus national d'établissement de priorités objectives qui compare les coûts des levés et la production de produits aux avantages qui en découlent et aux risques susceptibles d'exister. Ainsi, les levés seront directement reliés à la production de cartes, afin qu'il faille moins de temps pour mettre les nouvelles cartes sur le marché dans le but d'accroître la sécurité maritime.
- ❑ Dans le cadre d'un projet ISO 9000, on examinera tous les aspects de l'acquisition de données et de la production de cartes, élément essentiel dans un univers numérique. On assurera ainsi la qualité et l'uniformité du produit, contribuant ainsi à la sécurité maritime. Le SHC tentera de mettre en place un programme national d'accréditation ISO d'ici à l'exercice 2003-2004.
- ❑ Le SHC continuera de consigner la superficie du fond marin ayant fait l'objet d'un nouveau relevé hydrographique.



Objectif

Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en collaboration avec les intervenants, d'en assurer l'utilisation durable.

Dépenses prévues : Gestion des pêches *

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes/nettes*	456,8	508,1	219,8	200,0

* Inclut les programmes spéciaux de réduction de la capacité.

Contexte

Le secteur de la Gestion des pêches s'est engagé dans un processus d'évaluation des programmes et des politiques depuis 1994. À la suite des moratoires sur le poisson de fond dans la région atlantique du Canada, de la diminution de la rentabilité des pêches de saumon du Pacifique, et d'une réduction du financement des programmes, le Secteur a mis en œuvre des initiatives en vue de réorganiser l'industrie de la pêche et de revoir son approche en ce qui concerne la gestion des ressources. Les programmes du Secteur continueront d'être axés, de façon prioritaire, sur le renouvellement de la gestion des pêches.

Comme défi immédiat, il faudra appliquer de façon efficace les programmes de restructuration des pêches de l'Atlantique et du Pacifique approuvés en 1998. Ces programmes visent à rationaliser de façon marquée le secteur de la pêche dans le cadre d'un retrait des permis de pêche commerciale, tout en établissant une pêche plus sélective et diversifiée. Bien que ces programmes permettront de réaliser des progrès importants en vue d'atteindre l'objectif d'une pêche durable sur le plan écologique et économique, il faudra déployer davantage d'efforts pour le réaliser au cours de la prochaine période de planification. Il faudra une réorganisation plus importante de la politique de délivrance de permis et d'allocation des ressources et d'autres mécanismes non-financiers. La priorité principale en matière de programme sera de faire valoir une vision globale de la pêche pour le Secteur.

L'agenda sectoriel en matière de programmes sera poursuivi, même en fonction de dossiers opérationnels difficiles, du défi que constitue l'environnement public, et de contraintes budgétaires importantes.

Plans et stratégies clés

- Gérer les pêches et l'habitat du poisson dans le but de conserver et de protéger l'abondance des stocks, de rétablir les stocks en déclin et de maintenir la biodiversité.

- Adopter des plans de gestion intégrée des pêches pour toutes les pêches importantes et toutes les pêches les plus vulnérables.
- Faire un examen de la politique de la pêche dans l'Atlantique (après le retrait de permis), afin de déterminer les solutions à apporter pour atteindre les buts de la pêche de l'avenir.
- Terminer un examen de la réglementation et de la politique régissant la chasse du phoque du Groenland; analyser la prédation du poisson de fond par les phoques gris, et définir les options quant aux mesures à prendre.
- Assurer une production de poisson dans les principales piscicultures visées par le PMVS et accroître les efforts de rétablissement de l'habitat.
- ☐ Respecter les droits des Autochtones et les droits issus de traités dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de gestion des pêches.
 - Revitaliser le programme des pêches autochtones, afin que les politiques et les programmes soient efficaces et que les services correspondent aux besoins des clients.
 - Renégocier les politiques qui régissent le Programme des projets pilotes de ventes pour améliorer la coordination de ces pêches avec d'autres.
 - Appuyer l'entente finale et la ratification du volet des pêches de l'Accord final des Nisga'a.
- ☐ Assurer une utilisation durable de la ressource dans le but d'atteindre les objectifs en matière de conservation et d'assumer les responsabilités liées aux droits autochtones et aux droits issus de traités.
 - Superviser l'élaboration de plans de gestion de la pêche du saumon du Pacifique en vue de rétablir les stocks de saumon coho et de préconiser des pratiques de pêche sélective.
 - Mettre en œuvre le Programme de gestion de l'information sur les pêches, afin de fournir en temps opportun des données exactes nécessaires au contrôle de la conformité.
- ☐ Gérer les pêches, afin d'aider l'industrie à être autonome et durable sur les plans de l'économie et de l'environnement et de contribuer de façon positive à l'économie des collectivités et du Canada.
 - Mettre sur pied des projets pilotes relativement à diverses pêches, afin de mettre en application la notion de cogestion.
 - Mettre en œuvre le retrait de permis de pêche dans l'Atlantique, le retrait de permis de pêche dans le Pacifique/la diversification des pêches sélectives de même qu'un programme de retrait de permis de pêche du saumon au Labrador.
 - Continuer la mise en œuvre du Programme de transfert des allocations aux Autochtones.
- ☐ Promouvoir et défendre la souveraineté du Canada et ses intérêts de pêche sur le plan international.
 - Terminer les négociations en vue du Traité sur le saumon du Pacifique.

- Faire adopter la proposition législative autorisant la ratification de l'Entente des Nations Unies de la pêche par le Canada; exercer des pressions pour que l'entente soit ratifiée par d'autres pays.
- Assurer une mise en application efficace des règlements dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches autochtones de l'Atlantique au Nord-Ouest.
- ❑ S'assurer que les décisions en matière de délivrance de permis et des allocations de la ressource sont transparentes, justes et fondées sur des directives claires.
 - Examiner les options en vue de changements institutionnels dans la façon de prendre des décisions sur la délivrance de permis et l'octroi d'allocations : codifier les règles de partage des espèces abondantes et lucratives et avoir recours à d'autres projets de diversification des modes de prestation des services dans le but de moderniser la délivrance de permis de pêche commerciale.
 - Superviser l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre des plans de pêche en vue d'assurer la conservation et l'équité des allocations : les pratiques de pêche durable devraient être une condition préalable à l'accès continu à la ressource.
 - Mettre en application la politique sur les allocations dans le Pacifique (après le retrait des permis) en ce qui concerne les allocations intersectorielles et intrasectorielles.
- ❑ Partager les responsabilités de gestion des pêches et l'obligation de rendre des comptes en la matière.
 - Mettre sur pied des projets pilotes au niveau de pêches diverses, afin de faire la preuve de la mise en application de la notion de cogestion.
 - Faire ratifier par l'industrie le Code de conduite pour une pêche responsable.
- ❑ Contribuer à la concrétisation de la Stratégie sur les océans.
 - De concert avec d'autres secteurs, ministères, organismes et intérêts provinciaux et autres, participer activement à une sensibilisation accrue de la Stratégie sur les océans et au soutien de la stratégie.
 - Continuer très activement à élaborer des plans de gestion intégrée de la pêche régissant les pêches principales.
- ❑ Atteindre l'excellence au niveau des programmes et des employés du Secteur de la gestion des pêches.
 - Élaborer un plan des ressources humaines du Secteur, notamment mettre au point des profils des compétences, mettre en valeur l'équité en matière d'emploi et la gestion de la diversité; respecter les obligations dans le domaine des langues officielles, appliquer la Norme générale de classification et promouvoir une bonne gestion organisationnelle, l'apprentissage continu et le perfectionnement professionnel.
 - Élaborer des plans et des stratégies ainsi qu'un plan d'immobilisations pour le secteur afin de continuer d'être capable d'assumer les responsabilités principales tout en respectant les engagements financiers du Secteur et du Ministère prévus par l'Examen des programmes.
 - Donner une orientation stratégique et une vue d'ensemble à l'échelle nationale pour s'assurer que les fonctions de gestion du Secteur sont compatibles aux normes de l'an 2000.

- Terminer la mise en place du renouveau du Programme de Conservation et Protection, notamment réorganiser et recruter de nouveaux employés.
- Examiner l'utilisation des navires par les responsables du programme de Conservation et Protection, afin d'accroître les possibilités d'efficacité et de rentabilité.
- ❑ La région de l'Atlantique s'adapte encore au déclin des stocks clés du poisson de fond et la Stratégie de poisson de fond de l'Atlantique est complétée. De nouvelles mesures ont été mises en place pour assister les individus qui dépendaient de cette stratégie, et pour compléter les objectifs de restructuration des pêches. Les permis et le programme de retrait anticipé (avec un budget d'environ 250 millions de dollars), offrent aux pêcheurs la possibilité de quitter le domaine des pêches de façon permanente.
- ❑ Sur la côte Ouest, les défis de conservation du saumon du Pacifique et, plus particulièrement, du stock précaire du coho, ont nécessité une intervention de 400 millions de dollars du gouvernement. Les mesures pour la pêche du Pacifique livrées par Pêches et Océans comprennent la restauration de l'habitat et l'amélioration (70 millions de dollars), le retrait de permis du saumon du Pacifique (195 millions de dollars), choisir les méthodes de pêche sélective (13 millions de dollars) et la diversification des pêches (3 millions de dollars). Il existe peut-être une opportunité de partager les coûts du retrait anticipé avec la province de la Colombie-Britannique, par une contribution fédérale s'élevant jusqu'à 20 millions de dollars.

Résultats escomptés

- ❑ Santé des stocks de poisson et de l'habitat : Élaborer en temps opportun des plans de gestion intégrée des pêches touchant des pêches clés particulières qui prévoient un développement durable, un contrôle efficace et des dispositions en matière d'application des règlements.
- ❑ Meilleures pratiques de gestion des pêches : Consulter davantage les clients et sensibiliser davantage le grand public aux programmes, aux politiques et aux projets nouveaux.
- ❑ Pratiques de pêche durable : Avoir davantage recours à des méthodes de pêche sélective et à des mesures de conservation dans le cadre des plans de pêche axés sur la conservation.
- ❑ Les permis de l'Atlantique et les mesures de retrait anticipé devraient réduire de façon considérable le nombre d'entreprises qui ont des permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique et réduire la dépendance sur la ressource.
- ❑ Les mesures du Pacifique sous le Programme d'ajustement et de restructuration des pêches canadiennes devraient :
 - réduire de façon considérable la flotte commerciale du saumon du Pacifique;
 - contribuer à la restauration de l'habitat et aux efforts d'amélioration en construisant un réseau local de coordonnateurs de l'habitat et d'agents auxiliaires;
 - contribuer à la diversification de l'industrie de la pêche en dehors de la pêche du saumon du Pacifique;
 - promouvoir les pratiques de pêche sélective pour le saumon dans les pêches autochtones commerciales et récréatives du Pacifique.



Objectif

Garder ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche.

Dépenses prévues : Ports

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes/nettes	55,1	51,6	51,0	51,0

Contexte

Défis principaux :

- Se pencher sur la question du remplacement des infrastructures et des questions de sécurité publique qui en découlent.
- Entretenir de bons partenariats avec les clients et accroître le taux de participation.
- Rayer de l'inventaire les ports non essentiels, et ce, de façon ordonnée et économique.

Possibilités :

- La diminution des biens en inventaire réduit l'écart entre le budget et les besoins d'entretien des infrastructures.
- Les administrations portuaires réinvestissent les recettes dans les ports.
- Meilleures perspectives économiques pour de nombreuses collectivités côtières.

Plans et stratégies clés

- Assurer des conditions d'exploitation sécuritaires dans les ports de pêche essentiels.
- Rationaliser le système national de ports en un système principal de ports de pêche administré conjointement avec les clients et conformément aux ressources à long terme et aux perspectives de l'industrie en ayant recours aux moyens suivants :
 - dessaisissement des ports de plaisance;
 - dessaisissement ou élimination des ports de pêche laissés à l'abandon ou inactifs;
 - élimination progressive du financement des ports qui ne sont pas appuyés par l'industrie;
 - autorationalisation par les administrations portuaires fondée sur le niveau de services appuyé par les utilisateurs;

- conception d'un système de ports conforme aux ressources à long terme et aux perspectives de l'industrie.
- ☐ Exécution du programme en collaboration avec les utilisateurs en ayant recours aux moyens suivants :
 - programme d'entretien axé sur les priorités des ports administrés par les clients;
 - cession continue des opérations et de la gestion aux utilisateurs locaux (administrations portuaires);
 - partage des coûts avec les utilisateurs;
 - formation et soutien technique apportés aux clients-partenaires.
- ☐ Améliorer les ententes de partenariat en vigueur, les mécanismes de financement et les éléments organisationnels de manière à ce que la prestation de services et l'entretien de ports publics aient une plus grande stabilité à long terme.

Résultats escomptés

- ☐ Sécurité du public, sécurité maritime et protection de l'environnement/services aux clients et confiance.
 - Conditions d'exploitation sécuritaire dans les ports de pêche essentiels en accordant la priorité aux emplacements gérés par les utilisateurs [on vise une cote de rendement portuaire d'au moins « acceptable » dans les ports gérés par des administrations portuaires].
 - On se penche sur toutes les questions de sécurité publique et de protection environnementale dans tous les ports faisant partie de l'inventaire en procédant à des réparations ou en prenant d'autres mesures de gestion des risques.
 - On se penche sur les questions de sécurité antérieure au dessaisissement, de protection environnementale et de la valeur des biens en procédant à des réparations ou à des activités de gestion des risques sur les sites visés.
 - Mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement génériques ou particuliers à des emplacements relativement à tous les ports de pêche actifs, en se donnant comme objectif d'en terminer 66 % en 1999-2000 et 100 % en 2000-2001.
- ☐ Participation des clients/diversification des modes de prestation des services.
 - Augmenter chaque année de 25 à 50 emplacements le nombre de ports de pêche actifs gérés par des administrations portuaires.
 - Élimination des ports de pêche laissés à l'abandon et inactifs en ayant recours au dessaisissement ou à la démolition et, lorsque c'est possible, négociations du dessaisissement d'emplacements choisis n'ayant qu'un seul utilisateur [on vise à supprimer de l'inventaire 120 emplacements à compter de l'exercice 1999-2000 jusqu'à l'exercice 2001-2002].
 - Dessaisissement de ports de plaisance au coût le plus bas possible pour le gouvernement [les objectifs varieront en fonction de la disponibilité du financement supplémentaire].
- ☐ Exécution efficace des programmes/améliorations de la gestion.

- Examen des activités d'exécution des programmes et des affectations budgétaires, afin de maximiser la concentration des travaux d'entretien des infrastructures et d'améliorer la comptabilité axée sur le résultat.
- Mise en place pendant l'exercice 1999-2000 des normes de service révisées et du cadre de mesure du rendement.



Objectif

Assurer un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme du MPO.

Dépenses prévues : Gestion de la flotte

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes/nettes	145,7	141,9	140,9	141,0

Contexte

Le service de la gestion de la flotte est un service de soutien qui aide les responsables des programmes du MPO à atteindre leurs objectifs. Le présent secteur d'activité devra relever de nombreux défis au cours de la prochaine période de planification. Les officiers de navire de la Garde côtière sont attirés par des salaires plus élevés dans le secteur privé. De plus, l'infrastructure de la flotte vieillit et souffre des coupures apportées aux budgets d'entretien. Ces restrictions entraînent des risques pour la sécurité et nuisent à l'efficacité du service. Dans le cadre des activités de planification, on cherche actuellement à établir un équilibre entre les exigences opérationnelles et les ressources disponibles.

Plans et stratégies clés

- Mettre en œuvre le modèle d'établissement des coûts de la Direction générale des services techniques et opérationnels pour aider les gestionnaires et les clients à comprendre les coûts des opérations et de la gestion de la flotte, et ce, d'ici mars 2000.
- Mettre en place, au sein de la flotte de la Garde côtière canadienne, un système de gestion de la sécurité conforme au Code international de la gestion de la sécurité; puis, respecter les principes de la série ISO 9000 au niveau des systèmes de contrôle de la qualité de la gestion de la flotte et des services inhérents.
- D'ici mars 2000, définir et mettre en place une notion de la flotte principale fondée sur les besoins des clients des programmes qui deviendrait une base stable en vue de la planification des immobilisations, des finances, des opérations et des ressources humaines.
- La Direction générale des services techniques et opérationnels et les groupes des services opérationnels régionaux élaborent conjointement une structure de gestion et de responsabilisation de la flotte axée sur les clients, afin d'assurer la prestation des services de la flotte de façon collective dans l'ensemble de tous les secteurs du MPO.

- Élaborer et mettre sur pied un plan d'immobilisations à long terme qui appuiera les notions contenues dans le Plan d'immobilisations à long terme du Ministère.

Résultats escomptés

- Biens et services maritimes et aériens sécuritaires, efficaces et rentables à l'appui de l'exécution des activités des programmes du Ministère.
- Satisfaction des clients.



Objectif

Ce secteur d'activité a pour objectif d'aider le Ministère à respecter son mandat en facilitant la gestion des ressources et des biens du MPO sur les plans suivants : humain, physique, financier, administratif, information et technologies de l'information. De plus, les responsables de Politiques et services internes fournissent des services et des conseils dans les domaines suivants : définition des priorités ministérielles et gouvernementales et mesures pour donner suite à ces priorités; recherche et analyse reliées aux politiques; relations intergouvernementales de même que renouveau des lois et des règlements.

Dépenses prévues : Politiques et services internes

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes	194,7	169,7	186,4	170,4
Recettes à valoir sur le crédit	2,3	5,6	5,6	2,2
Dépenses nettes	192,4	164,1	180,8	168,2

Contexte

- Avoir de plus en plus souvent recours aux systèmes et aux technologies d'information à des fins de communications et d'exécution des programmes.
- Projets importants dans l'ensemble du gouvernement dans les domaines suivants : comptes à rendre au Parlement, planification des activités, renseignements financiers, projet La Relève, l'état de préparation au passage à l'an 2000, la Norme générale de classification, la coordination environnementale et le développement durable.
- Les intervenants exigent de plus en plus, et de diverses façons, d'être mieux renseignés au sujet des activités et de la programmation du MPO.
- Restructuration des pêches dans l'Atlantique et dans le Pacifique.

Plans et stratégies clés

Le Ministère veut élaborer une stratégie d'évaluation du rendement du Ministère et un cadre ministériel d'évaluation du rendement pour permettre au MPO de mieux contrôler et suivre l'atteinte de ses buts et objectifs et d'en faire état.

Le secteur d'activité aidera également à faciliter plusieurs projets menés dans d'autres secteurs d'activité :

- Conformité aux normes de l'an 2000 dans l'ensemble du Ministère.

- Conformité aux objectifs de la Norme générale de classification.
- Objectifs du projet La Relève pour assurer une main-d'œuvre bien formée et qualifiée, tant maintenant qu'à l'avenir.
- Profils de compétences appropriés des employés.
- Projets de formation à l'appui de la modernisation technologique, du renouvellement des effectifs et du renouveau.
- Améliorations des systèmes de gestion de l'information tels que le Programme de gestion de l'information sur les pêches et le Système de suivi des dossiers touchant l'habitat.
- Compléter un Plan d'immobilisations à long terme qu'on entend présenter au Conseil du Trésor en 1999.
- Diriger les travaux d'élaboration et de mise à jour du plan stratégique du Ministère en tant que l'une des composantes du système de planification intégrée, de même qu'accroître le potentiel du Ministère à définir les priorités ministérielles et gouvernementales et à leur donner suite.
- Accroître le potentiel de recherches, d'élaboration et d'analyse en matière de politiques dans le cadre d'un programme d'activités national et coordonné.

Résultats escomptés

- Adoption d'un cadre de planification stratégique, avec mise en place de plans d'action stratégiques pluriannuels et réalisation des objectifs de rendement établis pour 1999-2000.
- Renforcement de la capacité de recherche et importance accrue accordée à l'élaboration de politiques, à l'analyse et à la prestation de conseils au niveau intersectoriel.
- Amélioration des activités pour l'établissement des priorités et la prise de décisions.
- Amélioration des relations intergouvernementales.
- L'élaboration du système ministériel de mesure du rendement permettra au Ministère de faire état de l'avancement des travaux dans les domaines suivants :
 - satisfaction des clients à l'interne et à l'externe et des intervenants;
 - satisfaction des employés;
 - conformité aux normes de l'an 2000;
 - conformité à la Norme générale de classification.

3.3 Rapports consolidés

3.3.1 Lois et règlements

Secteur d'activité	Lois ou règlements	Résultats escomptés
<p><i>Garde côtière canadienne</i></p>	<p>Règlement sur les petits bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les exigences régissant les bateaux de plaisance en matière de sécurité et améliorer le système d'accréditation des normes de construction. • Compétences requises pour les utilisateurs de petites embarcations – Mettre au point un règlement visant à améliorer la manutention sécuritaire d'embarcations de plaisance par le biais de programmes de formation pour les exploitants. <p>Loi sur la marine marchande du Canada (LMMC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De concert avec Transports Canada, le MPO simplifie de façon active le cadre législatif et réglementaire régissant la sécurité maritime et les interventions de contrôle de la pollution dans le cadre d'une réforme à deux volets de la LMMC. Le projet de loi constituant le premier volet (C-15) a été adopté en juin 1998. Les dispositions régissant le receveur d'épaves et les embarcations de plaisance sont entrées en vigueur le 31 octobre 1998. On prépare actuellement le volet 2. On prévoit proposer un projet de loi en mai 1999. Voici quelques-uns des projets précis touchés par cette planification : <ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Règlement sur les interventions en cas de déversements accidentels de pétrole</i> – Volet 2 de la LMMC, Partie XV – On examinera et on mettra à jour les dispositions régissant la prévention de la pollution et les interventions de contrôle de la pollution à l'intention des organismes d'intervention, des installations de manutention des hydrocarbures et des propriétaires de bateaux. ◆ <i>Dispositions sur le receveur d'épaves</i>— Volet 2 de la LMMC – Préciser le partage des responsabilités entre les personnes chargées des épaves et celles chargées du sauvetage. Rationaliser le processus; moderniser les dispositions et autoriser la préparation d'un règlement sur les épaves à valeurs patrimoniales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité accrue des embarcations de plaisance. • Système d'accréditation rationalisé. • Meilleure sécurité nautique. • Diminution des pertes de vie et des blessures. • Entrée en vigueur d'un programme de sécurité nautique. • Mesures législatives modernisées et rationalisées • Énonciation claire des responsabilités du Ministre en vertu de la Loi • Plus grande qualité de l'environnement • Création d'une norme constituant une solution de rechange acceptable pour l'industrie • Meilleur régime de notification des mouvements des navires dans l'Arctique canadien • Rationaliser les processus de remisage et d'élimination des épaves

Lois et règlements (suite)

Secteur d'activité	Lois ou règlements	Résultats escomptés
<p><i>Garde côtière canadienne (suite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>Règlement sur les bouées privées</i> — Mettre à jour la réglementation régissant la conception appropriée et les mesures de déploiement appropriées des bouées privées. Elle sera terminée d'ici à la fin de 1999. ◆ Règlement sur les zones de services de trafic maritime et Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada. Volet 2 de la LMMC – Les Services de communications et du trafic maritimes examineront les dispositions législatives reliées aux services de trafic maritime (articles 562.15-562.2 de la LMMC et réglementation conforme). ◆ Volet 2 de la LMMC – Réviser la Partie VII actuelle de la LMMC – Phares, bouées et balises de même que l'île de Sable, afin de tenir compte des changements technologiques et administratifs. ◆ Volet 2 de la LMMC – Ajouter un article où il sera question de toutes les compétences législatives réglementant les embarcations de plaisance. <p><i>Loi maritime du Canada :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et évaluer les répercussions de la <i>Loi maritime du Canada</i> [qui prévoira les systèmes de services de trafic maritime exploités par les ports] sur le Règlement sur les zones de services de trafic maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand public a accès à un plus grand nombre d'aides à la navigation à des coûts inférieurs pour les contribuables. Uniformité des aides à la navigation privées. Sécurité accrue. • Meilleure gestion du processus de réglementation de l'activité des services de trafic maritime du Programme des services des communications et du trafic maritimes (SCTM). • Élaboration de normes qui pourraient relever de la LMMC, mais les pouvoirs seraient confiés au Ministre au lieu du Gouverneur en conseil. • Alliances possibles avec les ports • Possibilité d'accentuer davantage les politiques, les normes et le contrôle de la Garde côtière canadienne.

Lois et règlements (suite)

Secteur d'activité	Lois ou règlements	Résultats escomptés
<p><i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement (océans)</i></p>	<p>Loi sur les océans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 35 (3) de la <i>Loi sur les océans</i>, Règlement sur les zones de protection marine • Le Règlement permettra : <ul style="list-style-type: none"> ◆ de désigner les zones de protection marine; ◆ d'établir des mesures au sein de la zone de protection marine; ◆ d'entreprendre des activités de zone à l'intérieur des zones de protection marine 	<ul style="list-style-type: none"> • On prévoit qu'à long terme (plus de 10 ans), les zones de protection marine présenteront des avantages importants au niveau de l'intégrité écologique des écosystèmes marins, des espèces et des habitats. • Échéances : hiver/printemps 2000
<p><i>Gestion des pêches</i></p>	<p>Règlement de pêche de l'Atlantique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réécrire <p>Règlement sur les mammifères marins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la réglementation sur la chasse du phoque • Amendements en vue d'une entente globale sur les revendications territoriales dans l'Arctique <p>Règlement sur la protection des pêches côtières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendements pour mettre en œuvre l'Entente des Nations Unies sur les pêches (ENUP); • Amendements en vue d'ajouter la Nouvelle-Zélande et d'autres États du Pacifique-Sud à la liste des États dont les bateaux peuvent pêcher en eaux canadiennes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner aux bureaux régionaux des outils de gestion plus souples, fournir de nouveaux outils de gestion. • Fournir différents barèmes des droits qui correspondent davantage aux recettes. • Traduire avec plus d'exactitude la gestion changeante des mammifères marins. • Donner plus de souplesse à la gestion des pêches. • Ratification de l'ENUP qui donnera de meilleurs outils d'application des règlements en vue de conserver les stocks chevauchants et fortement migrants. • Accès plus facile aux ports canadiens assujettis à des ententes de réciprocité.

3.3.2 Stratégies de développement durable

Le tableau ci-après résume les buts et objectifs présentés dans *Développement durable : Un cadre stratégique* et précise le régime d'évaluation du rendement appliqué à cette stratégie.

Buts	Projets principaux	Résultats escomptés
<p>1. Écologiser les activités opérationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de gestion environnementale portant sur la préparation des inventaires, le suivi du rendement et la facilitation des améliorations. • Élaborer un guide du gestionnaire donnant les lois, les règlements et les politiques s'appliquant aux activités opérationnelles. • Faire une étude sur l'efficacité de l'énergie du CCGS <i>Pierre Radisson</i> (Région Laurentienne). Projet pilote. • Élaborer une révision de base de tous les navires nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer les fondements d'un cadre de surveillance environnementale pour le Ministère. • Faire connaître aux gestionnaires hiérarchiques leurs responsabilités. • Réduire la consommation et produire moins d'émissions. • Fournir un profil pour chaque navire afin d'élaborer des améliorations environnementales et évaluer la conformité.
<p>2. Prendre des décisions « écologiques »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de développement durable comportant des indicateurs de rendement et précisant les centres de responsabilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la mise en œuvre de projets particuliers et de l'amélioration du rendement environnemental.
<p>3. Connaître les écosystèmes de nos océans et de nos eaux douces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et améliorer les outils de communications. • Poursuivre l'amélioration des méthodes d'évaluation des stocks de poisson. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et connaissance accrues. • Plus grande participation des pêcheurs aux données.
<p>4. Gérer les pêches et l'habitat du poisson de façon à préserver et protéger l'abondance des stocks, à rétablir les stocks appauvris et à maintenir la diversité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier, au niveau national et international, l'Accord des Nations Unies sur les pêches. • Accroître la participation des intervenants à l'évaluation des stocks. • Accroître la responsabilité et le devoir de rendre compte en matière de gestion des pêches. • Poursuivre les initiatives favorables à la promotion des pêches de l'avenir où l'industrie est durable, rentable, autosuffisante et autoadaptatrice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification effectuée. • Meilleure information par une plus grande utilisation des connaissances des pêcheurs. • Nombre accru d'ententes de cogestion des pêches et meilleure gestion partagée de la ressource. • Une pêche où la présence absolue est donnée à une utilisation durable respectueuse de la conservation. • Une pêche où la capacité de récolte est en équilibre avec la ressource.

Buts	Projets principaux	Résultats escomptés
<p>5. Assurer le maintien de la sécurité maritime</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la modernisation des aides à la navigation. • Moderniser et tenir à jour les systèmes d'information. • Continuer à administrer la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> et veiller à ce que les évaluations environnementales soient effectuées. • Améliorer, avec les partenaires, l'efficacité du régime de préparation et d'intervention d'urgence en cas de déversements de pétrole. • Faciliter la mise en œuvre d'un régime national d'intervention en cas de déversements de produits chimiques. • Application progressive des Plans de gestion environnementale à tous les ports. • Adopter de nouvelles mesures réglementaires afin d'améliorer la sécurité nautique. • Entrer en partenariat avec Transports Canada pour l'élaboration de normes de sécurité pour les navires naviguant dans les glaces de la côte Est. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre et de la gravité des collisions et des échouements. • Risques et incidences réduits des déversements faisant suite aux collisions et aux échouements. • Assurer la sécurité de la navigation et la prise en compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. • Réduire les pertes de vies. • Réduire les dommages à la propriété et à l'environnement marin. • Plans génériques ou spécifiques au site – plan complet par 2001-2002. Des meilleures pratiques établies et environnement impliqué dans toutes les décisions concernant chaque port. • Améliorer la sécurité des bateaux naviguant dans les glaces et prévenir la pollution.
<p>6. Facilitation du commerce maritime et du développement des océans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la modernisation des aides à la navigation. • Moderniser et tenir à jour les systèmes d'information. • Fournir des services d'escorte et des renseignements de navigation dans les glaces afin de permettre aux bateaux de se déplacer de façon sécuritaire et efficace dans les eaux couvertes de glaces, notamment dans celles des établissements éloignés de l'Arctique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bateaux sont en mesure de naviguer de façon sécuritaire dans les voies d'eau canadiennes. • Réduction des risques d'interruption de service et réduction du temps de déplacement des bateaux.

3.3.3 Initiatives liées à l'an 2000



Le défi que pose l'an 2000 a des incidences appréciables pour le ministère des Pêches et des Océans car celui-ci dépend beaucoup de la technologie pour la prestation d'une vaste gamme de services et la gestion et l'administration de ses activités. Le Ministère a donc axé ses efforts sur les dossiers essentiels à sa mission et sur l'élaboration de plans d'urgence afin de garantir le maintien de la prestation de ses services aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le Ministère, en consultation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, a défini quatre fonctions essentielles à la mission de l'administration fédérale (EMAF) qui pourraient être affectées par l'arrivée de l'an 2000. Ces fonctions – recherche et sauvetage, intervention d'urgence, lutte contre les inondations et sécurité du trafic maritime – ont des incidences sur la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens et des Canadiennes.

Une démarche par tri a été élaborée pour les fonctions EMAF. L'un des facteurs clés a consisté à identifier les systèmes qui devaient être prêts au 31 décembre 1998 et ainsi garantir aux Canadiens et aux Canadiennes que nous avons déjà pris suffisamment de mesures pour assurer la prestation des services connexes à ces fonctions en dépit des effets éventuels de l'an 2000. Des plans d'urgence ont aussi été élaborés simultanément.

Le Ministère a atteint cet objectif provisoire. La plupart des systèmes essentiels des fonctions EMAF étaient prêts au 31 décembre 1998, et ceux qui ne l'étaient pas le seront au 31 mars 1999. Il a été trouvé qu'une très faible proportion des systèmes intégrés devaient faire l'objet de modifications de sorte que le temps et les coûts de mise en œuvre en ont été réduits de façon correspondante. Il reste cependant beaucoup à faire tout au long de 1999 afin de renforcer encore plus les systèmes du MPO. Le Ministère poursuivra ses travaux d'évaluation et de rénovation des systèmes non encore évalués afin de les améliorer tout au long de l'année. Des plans de reprise des activités sont actuellement élaborés pour les fonctions EMAF.

En outre, on compte 16 fonctions d'activités essentielles à la mission du ministère (EMM) à Pêches et Océans. Celles-ci influent sur la gestion du ministère et la prestation de programmes clés. Le MPO a déjà saisi toutes les occasions lui permettant de faire progresser ces travaux sans nuire à ceux effectués pour les fonctions EMAF. La démarche appliquée aux fonctions EMM différera de façon appréciable de celle appliquée aux systèmes EMAF. Le MPO décide actuellement des secteurs pour lesquels il peut accepter des risques plus élevés et des incidences plus grandes sur les niveaux de service afin de réduire les coûts liés aux projets de rénovation. Tout cela a pour but d'avoir terminé, au 30 juin 1999, tous les travaux garantissant la prestation de toutes les fonctions EMM en dépit du défi de l'an 2000.

4 Renseignements supplémentaires

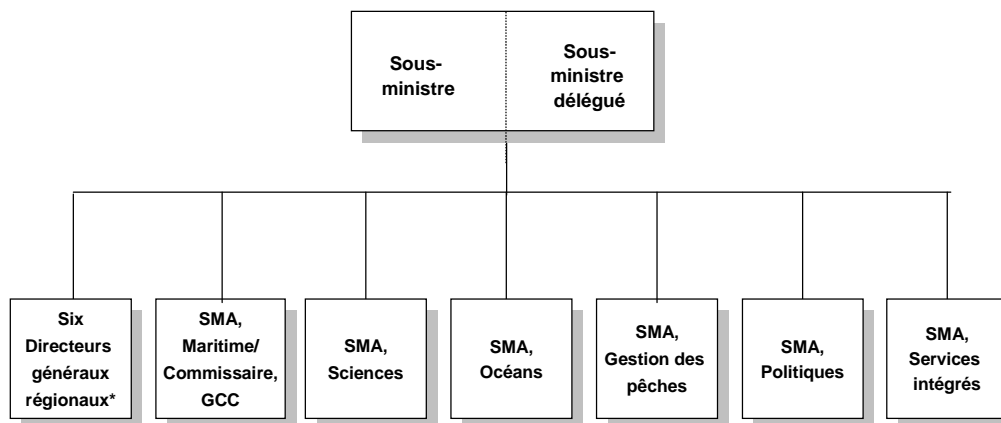
4.1 Autorisations de dépenser du Ministère

Tableau 1 : Autorisations de dépenser – Résumé ministériel – Partie II du Budget principal des dépenses

Crédit	(en millions de dollars)	Budget principal des dépenses	
		1999-2000	1998-99
1	Dépenses de fonctionnement	822,4	793,7
5	Dépenses en capital	129,1	127,5
10	Subventions et contributions	272,9	41,6
(L)	Ministre des Pêches et des Océans – Traitement et allocation pour automobile*	—	—
(L)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	0,2	0,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	89,5	88,8
Total du Budget principal des dépenses		1 314,1	1 051,8
* Les coûts pour l'automobile du Ministre des Pêches et des Océans sont de 48 900 \$ (traitement et allocation). Cependant, le chiffre arrondi n'apparaît pas.			

4.2 Renseignements sur le personnel

Tableau 2.1 : Organigramme



* Comprend le Directeur général régional de la Gestion des pêches du Golfe.

Tableau 2.2 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999-2000

(en millions de dollars)	Poste responsable						Total
	SMA, Maritime/Commissaire GCC	SMA, Sciences	SMA, Océans	SMA, Gestion des pêches	SMA, Politiques	SMA, Services intégrés et ministériels	
Secteur d'activité							
Services à la navigation maritime	103,3	—	—	—	—	—	103,3
Services de communications et de trafic maritimes	75,0	—	—	—	—	—	75,0
Opérations de déglçage	41,4	—	—	—	—	—	41,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	104,0	—	—	—	—	—	104,0
Sciences halieutiques et océaniques	—	115,7	—	—	—	—	115,7
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	66,6	—	—	—	66,6
Hydrographie	—	25,5	—	—	—	—	25,5
Gestion des pêches	—	—	—	209,1	299,0	—	508,1
Ports	—	—	—	—	—	51,6	51,6
Gestion de la flotte	141,9	—	—	—	—	—	141,9
Politiques et services internes	—	—	—	—	14,2	149,9	164,1
Total	465,6	141,2	66,6	209,1	313,2	201,5	1 397,2

Tableau 2.3 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

Secteur d'activité	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Services à la navigation maritime	1 055	1 096	1 096	1 096
Services de communications et de trafic maritimes	748	769	769	769
Opérations de déglçage	437	469	469	469
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1 141	1 184	1 184	1 184
Sciences halieutiques et océaniques	1 146	1 203	1 203	1 203
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	446	503	503	503
Hydrographie	324	322	322	322
Gestion des pêches	1 367	1 488	1 488	1 488
Ports	87	84	84	84
Gestion de la flotte	564	568	568	568
Politiques et services internes	1 254	866	866	866
Total	8 569	8 552	8 552	8 552

4.3 Renseignements sur les projets d'immobilisations

Tableau 3.1 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Secteur d'activité				
Services à la navigation maritime	23,8	24,7	32,8	28,9
Services de communications et de trafic maritimes	9,7	14,8	11,9	11,9
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et des de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	0,1	—	—	—
Ports	12,5	11,1	10,5	10,5
Gestion de la flotte	66,4	68,2	67,2	67,2
Politiques et services internes	6,1	17,2	17,2	23,2
Total	118,6	136,0	139,6	141,7

Un plan d'immobilisations à long terme est présentement en voie d'élaboration. Ce plan tiendra compte des immobilisations en fonction des priorités stratégiques du Ministère.

Le tableau suivant montre les détails des projets d'immobilisations approuvés ayant un coût estimatif total de 1 million de dollars ou plus et de tous les projets indiqués au dernier Budget des dépenses comme ayant des besoins pour les années à venir. Les projets sont présentés par activité, par province et par endroit; de plus, le type d'estimation et le degré d'approbation sont indiqués pour chaque projet. Les définitions suivantes s'appliquent au tableau :

- Estimation fondée (F)** : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Elle remplace les estimations de catégories A et B.
- Estimation indicative (I)** : Estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation d'un objectif relatif aux coûts par le Conseil du Trésor. Elle remplace les estimations de catégories C et D.
- Approbation préliminaire du projet (APP)** : Autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de la définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains font une demande d'APP après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir estimé le coût, généralement une estimation de niveau indicatif, et avoir établi une estimation fondée du coût de la phase de la définition du projet.
- Approbation effective de projet (AEP)** : Approbation, par le Conseil du Trésor, des objectifs, y compris l'objectif relatif au coût, correspondant à la phase de mise en œuvre

du projet; elle permet de passer à la mise en œuvre. Les ministères parrains présentent une demande d'AEP lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que les coûts sont établis à partir d'une estimation fondée.

- Approbation d'un projet au Ministère (AM) :** Le pouvoir réel d'approuver les projets est délégué au Ministère jusqu'à concurrence de 11,3 millions de dollars (inclusivement).
- Environnement (ENV) :** Projets touchant à l'environnement

Tableau 3.2 : Liste des grands projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des exercices futurs
SERVICES À LA NAVIGATION						
MARITIME						
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Réfection des portes d'écluses – canal Canso (F-AM)	5,6	0,4	2,5	2,7	—	—
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Réparations urgentes à la maçonnerie – Saint John (F-AM)	2,5	1,6	0,9	—	—	—
Construction d'un hangar – Sea Island Base (F-AM)	4,0	3,4	0,6	—	—	—
<i>Multi-provinces</i>						
Système de positionnement global différentiel – réseau des services à la navigation (F-AM)	11,3	8,6	2,3	0,4	—	—
Modernisation des aides à la navigation (Phase II) (F-AM)	9,1	6,0	1,7	1,4	—	—
SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES						
<i>Québec</i>						
Service d'information du trafic maritime – Québec (F-AM)	9,1	8,7	0,4	—	—	—
<i>Colombie-Britannique</i>						
Déménagement du Centre de services de communications et de trafic maritimes (F-AM)	7,3	2,9	4,4	—	—	—
<i>Multi-provinces</i>						
Formation sur ordinateur à l'intention des services de communications et de trafic maritimes (F-AM)	1,4	1,2	0,2	—	—	—
Système d'information sur la navigation maritime (INNAV) – national (F-AM)	3,5	0,6	2,4	0,5	—	—
Mise en œuvre du GMDSS (F-AM)	10,8	0,3	5,1	4,2	1,2	—

Tableau 3.2 : Liste des grands projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des exercices futurs
PORTS						
<i>Terre-Neuve</i>						
Bay de Verde – élargissement du brise lames (I-AM)	2,0	0,8	1,2	—	—	—
Port de Grave – rénovation du port (F-AM)	5,9	4,9	1,0	—	—	—
<i>Québec</i>						
Construction du brise-lames de Neuville (F-AM)	1,2	1,2	—	—	—	—
Reconstruction du quai de St-Godefroi (F-AM)	1,5	1,5	—	—	—	—
GESTION DE LA FLOTTE						
<i>Nouvelle Écosse</i>						
Conversion pour les Sciences – Type 1100 (F-AM)	17,6	0,2	4,1	13,3	—	—
<i>Québec</i>						
Intégration des données de la flotte (F-AM)	2,3	2,2	0,1	—	—	—
<i>Administration centrale</i>						
Plan de reconstruction de la flotte – deux aéroglosses (S-AEP)	29,7	29,6	0,1	—	—	—
<i>Multi-provinces</i>						
Équipement de communications sécuritaires (F-AM)	2,6	0,7	1,1	0,8	—	—
Système de visualisation cartographique pour la navigation (F-AM)	6,1	5,1	1,0	—	—	—
Remplacement d'embarcation de R-S (F-AEP)	36,3	26,8	9,5	—	—	—
Tenue à jour des informations de gestion (F-AM)	7,9	3,7	2,9	1,3	—	—
Cartes électroniques de navigation (F-AM)	1,3	0,3	1,0	—	—	—
Équipement de GMDSS pour les navires de la Garde côtière canadienne (F-AM)	3,4	2,3	0,1	1,0	—	—
Remplacement d'embarcations de R-S (F-AEP)	17,6	0,2	4,1	13,3	—	—
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
<i>Terre-Neuve</i>						
Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest – remplacement de la toiture (FAM)	1,6	1,4	0,2	—	—	—
Base de la GCC de Southside – amélioration du quai (I-APP)	6,7	0,2	4,8	1,7	—	—

Tableau 3.2 : Liste des grands projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des exercices futurs
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Centre des pêches du Golfe – rénovation (I-APP)	2,5	1,0	1,5	—	—	—
Centre des pêches du Golfe– modifications de l'intérieur (I-APP)	2,5	1,0	1,5	—	—	—
Centre des pêches du Golfe – mesures intérimaires – exigences du Code Région des Maritimes – y compris le Projet de fermeture du Laboratoire d'Halifax	1,9	1,2	0,7	—	—	—
	13,2	7,1	1,7	2,9	1,5	—
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Institut océanographique de Bedford – amélioration de l'approvisionnement en eau (I-APP)	3,1	3,1	—	—	—	—
Institut océanographique de Bedford – réparation des hottes et de la ventilation Strickland(I-APP)	1,4	1,4	—	—	—	—
Institut océanographique de Bedford – nouvel approvisionnement en eau salée (I-APP)	1,3	0,6	0,7	—	—	—
Institut océanographique de Bedford – laboratoire de niveau II de Strickland (I-APP)	2,0	—	—	0,6	1,4	—
Institut océanographique de Bedford – rénovation de l'édifice Vulcan (I-APP)	4,4	0,1	0,9	1,9	1,5	—
Institut océanographique de Bedford – laboratoire de niveau II Van Steen (I-APP)	4,8	0,1	2,5	2,2	—	—
Institut des pêches de Yarmouth – revitalisation (I-APP)	1,6	—	0,5	0,7	0,4	—
Station biologique de St. Andrews – système de filtration de l'eau salée (I-APP)	1,0	0,2	0,8	—	—	—
Station biologique de St. Andrews – rénovation de l'électricité	1,8	1,8	—	—	—	—
Base de la garde côtière à Dartmouth – fabrication et remplacement de bouées (I-APP)	3,9	—	0,1	3,8	—	—
<i>Québec</i>						
Institut Maurice-Lamontagne – réparation du toit et des puits de lumière (F-AM)	1,6	1,6	—	—	—	—
Base de la GCC de Québec – réparation du quai (I-APP)	1,8	0,1	1,7	—	—	—
<i>Manitoba</i>						
Institut des eaux douces – Élimination des CFC	1,3	1,1	0,2	—	—	—

Tableau 3.2 : Liste des grands projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1999	Dépenses prévues 1999- 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Besoins en dépenses des exercices futurs
Ontario						
Base de la GCC de Prescott – réparation du quai (I-APP)	4,9	0,2	4,7	—	—	—
Déménagement de la GCC à Centennial Towers (I-APP)	1,2	1,2	—	—	—	—
Colombie-Britannique						
Institut des sciences de la mer – réparation à mi-vie de la toiture (I-APP)	2,1	0,8	0,3	0,4	0,3	0,3
Station biologique du Pacifique – rénovation de l'édifice Taylor- Clemens (I-APP)	1,8	0,1	0,8	0,7	0,2	—
Station biologique du Pacifique – mise à niveau à 600 volts (I-APP)	1,2	0,4	0,3	0,5	—	—

4.4 Autres renseignements financiers

Tableau 4 : Article courant de dépenses par programme

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	475,2	444,3	444,3	444,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	88,8	89,5	89,5	89,5
Autres frais touchant le personnel	3,8	3,8	3,8	3,8
Total du personnel	567,8	537,6	537,6	537,5
Biens et Services				
Transport et communications	64,5	61,9	58,9	55,8
Information	10,3	7,7	7,3	6,9
Services professionnels et spéciaux	174,2	160,0	153,3	140,2
Locations	32,8	25,0	23,8	22,5
Achats de services de réparation et d'entretien	73,5	77,6	74,0	70,4
Services publics, fournitures et approvisionnement	84,3	87,1	83,1	78,9
Autres subventions et paiements	7,6	8,3	8,2	8,0
Dépenses en capital secondaires	48,2	47,6	47,6	47,6
Total des biens et services	495,4	475,2	456,2	430,3
Total des dépenses de fonctionnement	1 063,2	1 012,8	993,8	967,8
Capital	105,0	112,6	115,6	117,3
Paievements de transfert				
Votés	256,8	325,7	63,6	45,8
Statutaires	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des paievements de transfert	257,0	325,9	63,8	46,0
Dépenses budgétaires brutes	1 425,2	1 451,3	1 173,2	1 131,1
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	54,7	54,1	54,1	54,1
Dépenses budgétaires nettes	1 370,5	1 397,2	1 119,1	1 077,0

Tableau 5 : Détails des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999-2000

Secteur d'activité	(en millions de dollars)								
	ETP	Budgétaires				Paie- ments légis- latifs*	Dépenses brutes prévues	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
		Fonc- tionne- ment	Immobi- lisations	Subven- tions et contri- butions	Dépenses votées brutes				
Services à la navigation maritime	1 096	106,9	24,7	—	131,6	—	131,6	28,3	103,3
Services de communications et de trafic maritimes	769	60,5	14,8	—	75,3	—	75,3	0,3	75,0
Opérations de déglçage	469	61,2	—	—	61,2	—	61,2	19,8	41,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1 184	100,4	—	3,7	104,1	—	104,1	0,1	104,0
Sciences halieutiques et océaniques	1 203	114,9	—	0,8	115,7	—	115,7	—	115,7
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	503	66,6	—	—	66,6	—	66,6	—	66,6
Hydrographie	322	25,4	—	0,1	25,5	—	25,5	—	25,5
Gestion des pêches	1 488	187,3	—	320,6	507,9	0,2	508,1	—	508,1
Ports	84	40,5	11,1	—	51,6	—	51,6	—	51,6
Gestion de la flotte	568	73,7	68,2	—	141,9	—	141,9	—	141,9
Politiques et services internes	866	152,0	17,2	0,5	169,7	—	169,7	5,6	164,1
Total	8 552	989,4	136,0	325,7	1 451,1	0,2	1 451,3	54,1	1 397,2

* Sont exclus les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du Ministre, déjà inscrits dans les dépenses de fonctionnement.

Tableau 6 : Détails des paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions				
Politiques et services internes				
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,2	0,2	0,2	0,2
Total – Subventions	0,2	0,2	0,2	0,2
Contributions				
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale				
Contributions au Service auxiliaire de la Garde côtière canadienne pour la prestation de services de recherche et de sauvetage bénévoles et pour la promotion de la sécurité nautique par la prévention des accidents et la sensibilisation	3,0	3,5	4,0	4,5
Contribution à la Société canadienne de la Croix rouge pour son programme de sécurité nautique	0,2	0,2	0,2	0,2
Sciences halieutiques et océaniques				
Contribution à l'Initiative d'emploi pour les jeunes	1,0	0,8	0,8	—
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	2,0	—	—	—
Gestion de l'habitat et de l'environnement				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,7	—	—	—
Gestion des pêches				
Contribution aux prestations de retraite anticipée pour les travailleurs âgés des usines de transformation du poisson, les aides-pêcheurs et les pêcheurs dont le gagne-pain a subi les répercussions négatives du moratoire sur la pêche de la morue du Nord	7,8	6,1	4,5	2,9
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1,0	1,0	1,0	1,0
Contribution en vertu de la Convention définitive des Inuvialuits pour la protection de l'exploitation des ressources fauniques, la propriété de la terre, la gestion des ressources et le développement économique et social	0,4	—	—	—

Tableau 6 : Détails des paiements de transfert par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contribution aux pêcheurs de poissons de fond qui sont âgés et qui répondent aux modalités du programme de retraite anticipée de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique	3,0	2,9	2,6	2,2
Contribution au sous-comité sur le saumon du Conseil de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon pour la mise en place de responsabilités conformément aux règlements de la revendication territoriale globale	0,2	0,2	0,2	0,2
Contribution en appui à une participation accrue des Autochtones à la pêche commerciale, aux ententes de gestion de coopératives de pêche et aux consultations relatives aux accords de pêche avec les Autochtones	29,2	31,2	34,2	34,2
Contribution à l'industrie canadienne de la chasse aux phoques	0,4	0,2	—	—
Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique au volet du Programme canadien d'adaptation et du restructuration des pêches	125,9	98,0	—	—
Contributions en vertu du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	60,0	131,0	—	—
Contributions en vertu du Programme de retraite anticipée pour la Colombie-Britannique	—	19,0	—	—
Contributions à l'appui des pêches Autochtones sélectives au volet du Programme canadien d'adaptation et du restructuration des pêches	1,0	0,5	—	—
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,5	—	—	—
Contribution au développement de la pêche au volet du Programme canadien d'adaptation et du restructuration des pêches	—	0,6	0,5	—
Contributions versées en vertu du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon dans le Nord du Labrador	2,9	—	—	—
Contributions en vertu du Programme de retraite anticipée de l'Atlantique au volet du Programme canadien d'adaptation et du restructuration des pêches	9,0	14,9	—	—
Contributions en vertu du Programme d'immobilisation des bateaux de pêche du saumon du Pacifique	7,8	—	—	—

Tableau 6 : Détails des paiements de transfert par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contributions en vertu du Programme canadien d'adaptation et du restructuration des pêches pour les initiatives des habitats du Pacifique	—	15,0	15,0	—
(L) Responsabilités en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêches</i>	0,2	0,2	0,2	0,2
Ports				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,2	—	—	—
Politiques et services internes				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,4	0,4	0,4	0,4
Total – Contributions	256,8	325,7	63,6	45,8
Total	257,0	325,9	63,8	46,0

Tableau 7 : Recettes par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Recettes à valoir sur le crédit				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Droits des services maritimes	26,6	27,7	27,7	27,7
Partenariats fédéraux-provinciaux	1,0	—	—	—
Déductions des employés pour la location de logements	0,5	0,5	0,5	0,5
Activités des ateliers de Prescott	0,1	0,1	0,1	0,1
	28,2	28,3	28,3	28,3
<i>Services de communications et de trafic maritimes</i>				
Radiotéléphonie de la Garde côtières	0,5	0,3	0,3	0,3
<i>Opérations de déglacement</i>				
Transport maritime dans l'est de l'Arctique	9,0	6,0	6,0	6,0
Ravitaillement de la population à Pelly Bay pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	0,3	—	—	—
Droits des services maritimes	14,3	13,8	13,8	13,8
	23,6	19,8	19,8	19,8
<i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i>				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaques de capacité et décalques de normes de construction	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Politiques et services internes</i>				
Collège de la Garde côtière canadienne	2,3	2,2	2,2	2,2
Recouvrements divers	—	3,4	3,4	3,4
	2,3	5,6	5,6	5,6
Recettes totales à valoir sur le crédit	54,7	54,1	54,1	54,1
Recettes à valoir sur le Trésor				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	0,6	0,2	0,2	0,2
<i>Sciences halieutiques et océaniques</i>				
Tests et analyses de laboratoire	0,1	0,1	0,1	0,1
Vente de poissons et d'œufs	0,3	—	—	—
Licenses pour le transfert de technologies	0,1	—	—	—
	0,5	0,1	0,1	0,1
<i>Hydrographie</i>				
Vente de cartes marines et de publications	2,8	2,9	2,9	2,9
<i>Gestion des pêches</i>				
Permis de pêche commerciale	28,0	28,5	28,5	28,5
Quotas individuels de bateau	12,5	12,5	12,5	12,5
Permis de pêche étrangère	0,2	0,2	0,2	0,2
Permis de pêche sportive	8,0	8,0	8,0	8,0
Vente de timbres de conservation	1,9	1,9	1,9	1,9
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	0,1	0,1	0,1
	50,7	51,2	51,2	51,2
<i>Ports</i>				
Recettes des Ports pour petits bateaux	2,0	1,7	1,2	1,2
<i>Politiques et services internes</i>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	0,1	0,1	0,1
Recettes totales à valoir sur le crédit	56,8	56,2	55,7	55,7
Recettes totales du programme	111,5	110,3	109,8	109,8
* Sont exclus les 4,8 millions de dollars de recettes à valoir sur le crédit transférés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments à partir du 1 ^{er} avril 1997.				

Tableau 8 : Coût net du programme pour 1999-2000

(en millions de dollars)	Total
Dépenses brutes prévues	1 451,3
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Services fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	26,9
Contribution couvrant la part de l'employé des primes d'assurance et coûts payés par le SCT	24,6
Protection de la <i>Loi sur les accidents du travail</i> assurée par Développement des ressources humaines Canada	1,9
Salaire et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,7
	54,1
Total – Coût du programme	1 505,4
Moins :	
Recettes à valoir sur le crédit	54,1
Recettes portées au Trésor	56,2
	110,3
Coût net du programme estimé pour 1999-2000	1 395,1
Coût net du programme estimé pour 1998-1999	1 074,8

4.5 Autres informations

4.5.1 Lois et règlements actuellement en vigueur

Lois	
<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique</i> ¹	<i>L.R.C. (1985) ch. A-14</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> ²	<i>L.R.C. (1985) ch. S-9</i>
<i>Loi sur la protection des pêcheries côtières</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. C-33</i>
<i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-15</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-14</i>
<i>Loi sur le développement de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-21</i>
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-22</i>
<i>Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-23</i>
<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-24</i>
<i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-13</i>
<i>Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-17</i>
<i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> ³	<i>L.R.C. (1985) ch. N-7</i>
<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. N-22</i>
<i>Loi sur les océans</i>	<i>L.C. (1996) ch. 31</i>
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</i> ⁴	<i>L.R.C. (1985) ch. R-7</i>

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).

2. Le ministre des Pêches et des Océans partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.

3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.

4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

Règlements

- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS /93-332*
Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405
Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246
Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., ch. 1407
Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137
Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803
Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401
Règlement sur l'application du droit de la province de l'île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375
Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99
Règlement sur les câbles de traîle, DORS/86-1026
Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812
Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258
Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864
Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53
Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767
Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815
Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723
Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351
Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509
Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56
Règlement de pêche des provinces Maritimes, DORS/93-55
Règlement sur les ponts des eaux navigables, C.R.C., ch. 1231
Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables, C.R.C., ch. 1232
Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443
Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847
Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93
Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215
Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54
Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, DORS/91-661
Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804
Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214
Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405
Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465
Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233
Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487
Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98
Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854

4.5.2 Projets de règlements

Projets de règlements	Date prévue de promulgation
<i>Règlement sur la prévention de la pollution des bateaux de plaisance</i>	Juin 1999
<i>Règlement sur les restrictions de navigation</i>	Juin 1999
<i>Règlement de pêche du Pacifique, 1993</i>	Juillet 1999
<i>Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique</i>	Septembre 1999
<i>Règlement sur les ports de pêche de plaisance</i>	Automne 1999
<i>Règlement sur la protection de la santé du poisson (mise à jour)</i>	Fin de 1999
<i>Règlement sur la protection des pêcheries côtières, modifications pour</i> <ul style="list-style-type: none"> • entrée en vigueur de l'EPNU • ajout ultérieur de certains États à la liste 	Printemps 1999 1999
<i>Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest</i>	Janvier 2000
<i>Règlement de pêche du Nunavut</i>	Janvier 2000
<i>Règlement sur les mammifères marins*</i>	Janvier 2000
Des diverses modifications à des règlements de pêche pour l'Ontario, le Québec, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba pour refléter les plans de gestion des pêches intérieures	Printemps 2000
<i>Règlement de pêche (dispositions générales)</i>	Printemps 2000
<i>Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985*</i>	Printemps 2000
<i>Règlement de pêche des maritimes</i>	Printemps 2000
<i>Règlement sur les interventions en cas de déversements accidentels de pétrole</i>	Printemps 2000
<i>Règlement sur les petits bâtiments</i>	Printemps 2000
<i>Règlement visant les produits biotechnologiques (nouveau)</i>	2000
<i>Règlement de pêche de Terre-Neuve</i>	Projet
<i>Règlement de pêche du Territoire du Yukon</i>	Projet
Note : Des précisions sur ces importantes mesures réglementaires sont données à la section 3.3.1 du rapport.	

4.5.3 Références et personnes-ressources

Rapports réglementaires

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Développement de la pêche
Prêts aidant aux opérations de la pêche
Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution
Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin
Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Ces documents peuvent être obtenus auprès du :

Ministère des Pêches et des Océans

Diffusion des publications

200, rue Kent

Ottawa (Ontario)

K1A 0E6

(613) 993-1516

Personnes-ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes-ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Lily Abbass	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Golfe	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Jo-Anne Brisebois	(613) 990-0219

L'adresse Internet :
<http://www.ncr.dfo.ca>

5 Index

A

Aides à la navigation, 17
An 2000, 12, 18, 21, 31, 37, 44, 45, 51
Arctique, 2, 6, 21, 24, 28
Atlantique, 1, 10, 11, 24, 28, 35, 36, 37, 38, 44

C

Centre et Arctique, 6
Code polaire, 24
Conseil pour la conservation des ressources
 halieutiques, 28
Conservation, 38
Conservation et protection, 1, 2, 4, 5, 7, 10, 11, 17, 18,
 20, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 40
Crustacés, 28

D

Dépenses, 17, 20, 23, 25, 27, 30, 33, 35, 39, 42, 44,
 55, 60
Développement durable, 20, 27, 30, 31, 38, 44, 49
Diversification des modes de prestation des services,
 37, 40

E

Eaux envahies par les glaces, 23, 24
Eaux navigables, 17, 18, 19, 32, 33
Environnement, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 20, 22, 26, 27, 28, 30,
 31, 35, 36, 40, 56
Examen des programmes, 37

G

Garde côtière canadienne, 18, 20, 21, 26, 34, 42
Gestion de l'habitat et des sciences de
 l'environnement, 6
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement, 30
Gestion de la flotte, 6, 42
Gestion des pêches, 6, 16, 28, 35
Gestion intégrée, 1, 10, 11, 27, 30, 31, 32, 36, 37, 38
Gestion intégrée des pêches, 11, 36, 38

H

Hydrographie, 6, 33

L

La Relève, 12, 44, 45
Laurentienne, 6
Loi sur la protection des eaux navigables, 32
Loi sur les océans, 10, 30
Loi sur les pêches, 31, 32

N

Nations Unies, 31, 34, 37
Norme générale de classification, 37, 44, 45
Normes de service, 33

O

Opérations de déglacage, 6, 23

P

Pacifique, 1, 6, 10, 11, 28, 31, 35, 36, 37, 38, 44
Phares, 2, 18
Plans et stratégies, 17, 20, 23, 25, 27, 30, 33, 35, 39,
 42, 44
Poisson de fond, 10, 35, 36, 38
Politiques et services internes, 6, 44
Ports, 2, 6, 11, 12, 24, 39, 40
Priorités, 1, 2, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 34, 40, 44, 45, 55
Programme d'adaptation et de restructuration des
 pêches canadiennes, 31

R

Recettes, 65

S

Saumon du Pacifique, 10, 35, 36, 38
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale,
 6, 16, 25
Sciences, 6, 16, 27
Sciences halieutiques et océaniques, 6, 27
Service hydrographique du Canada, 18
Services à la navigation maritime, 6, 17
Services de communications et de trafic maritimes, 6,
 20
Services intégrés, 6

T

Technologie, 11

Z

Zones côtières, 31, 32